COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal PROVISOIRE
Séance du 21 avril 2021

Président:	**M.**	**Angelo**	**GIULIANO**
Secrétaire:	**Mme**	**Céline**	**MORIER**
Scrutateurs:	**M.**	**Murat**	**KARAKAS**
	M.	**Benoît**	**RUCHET**
Huissier:	**M.**	**Jean-Michel**	**TALON**
Huissier suppléant:	**M.**	**François**	**BAEHNI**

_____

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 21 avril 2021 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (accès par l'entrée du Miles Davis Hall, côté Rue Alexandre-Emery)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2021

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :

2.1 de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

3. Nominations

3.1. d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

4. Communications du bureau, notamment :

4.1. relative au déroulement de la séance du 21 avril 2021 ;

4.2. relative à la création d'un espace de stockage dédié aux commissions sur le site Internet du Conseil communal ;

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de MM. Antony Huys et Michael Samuelian pour modifier le règlement du Conseil Communal. (Date de la commission : mardi 27 avril 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une politique communale en matière de santé publique ». (Date de la commission : lundi 26 avril 2021 à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition de Mme Audrey Delagrange et consorts portant sur la journée continue pour les écoliers et le développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 5P. (Date de la commission : lundi 3 mai 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

6.1. relative au prêt communal à la Laiterie de Brent.

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

8.1. sur le préavis No 05/2021 relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME). (Rapp. Mme Christine Menzi) ;

8.2. sur le préavis No 06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat, ainsi que Les Béviaux « Hôtel de Ville ». (Rapp. M. Alexandre Staeger) ;

8.3. sur le préavis No 07/2021 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux. (Rapp. M. Romain Pilloud) ;

8.4. sur le rapport-préavis No 08/2021 relatif à la pérennisation des salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation ; à la prise en charge des loyers des salles du cinéma Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 ; à la réponse à la motion de M. Emmanuel Gétaz « Sauvons les cinémas de Montreux » (prise en considération le 18 novembre 2020) et à la réponse à la motion de Mme Géraldine Torchio « Pour une Commune de Montreux avec son cinéma » (prise en considération le 18 novembre 2020). (Rapp. M. Jean-Marc Forclaz) ;

8.5. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder : « Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène ». (Rapp. M. Mario Gori) ;

8.6. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud : « Un parc solaire et novateur à la Foge ». (Rapp. M. Bernard Tschopp) ;

8.7. sur la prise en considération ou non de la pétition d'un groupe de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux demandant la démolition de la ruine à la Route des Colondalles 85. (Rapp. Mme Béatrice Tisserand).

9. Rapports-préavis de la Municipalité

9.1. No 10/2021 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et à l'augmentation du soutien communal en faveur de l'association de protection et de promotion des

narcisses de la Riviera. (Date de la commission : lundi 26 avril 2021 à 19 h. 00 à la buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

10. Développement des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Angelo Giuliano déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président
Je suis heureux de vous retrouver pour cette nouvelle séance du conseil communal, une nouvelle fois extra-muros en ce lieu qui nous permet de respecter les mesures sanitaires édictées par les autorités.

Je salue la Municipalité in corpore, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale *ad interim*, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue enfin le représentant des médias, le public n'étant toujours pas autorisé à assister à cette séance, à l'exception des personnes ayant un intérêt professionnel.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 86 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences
86 conseillères et conseillers sont présents.
Ont fait excuser leur absence : Mmes Rima Assaf, Zenia Boulat, Carole Grangier, MM. Stéphane Barbey, Laurent Demartini, Patrick Grognuz, Franco Meichtry, Romain Miceli, Frank Peters, Silvano Pozzi, Christophe Privet, Kastriot Ramiqi, Michael Samuelian

Absent : M. Daniel Manzini.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 4.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 21 avril 2021.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2021

M. le Président
En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention de mars à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 3 mars 2021, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

2.1. de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

M. le Président
Le courrier de démission de Mme Carola Fastiggi vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Yves Aubry, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation de M. Aubry selon l'article 6 de notre règlement.

Je prie M. Aubry de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Monsieur Yves Aubry est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président
Nous vous félicitons pour votre élection.
Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

3. NOMINATIONS

3.1. d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

M. le Président
Pour le remplacement de Mme Carola Fastiggi, y a-t-il une proposition du groupe Montreux Libre ?

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Le groupe Montreux Libre vous propose la candidature de Mme Susanne Lauber Fürst.

M. le Président
Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Susanne Lauber Fürst tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Lauber Fürst, vous êtes élue membre suppléante de la commission de recours en matière d'impôts communaux et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

4.1 relative au déroulement de la séance du 21 avril 2021;

M. le Président
Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie ;

- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite ;

- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

4.2. relative à la création d'un espace de stockage dédié aux commissions sur le site Internet du Conseil communal ;

Monsieur le Président
Vous avez également reçu avec l'enveloppe du conseil une communication qui vous informe d'une nouveauté quant au site internet du conseil, il s'agit de la création d'un espace de stockage pour les diverses commissions permanentes et ad hoc, ce qui permettra un échange de documents facilité entre les présidents de commissions et leurs membres, merci à Madame Alice Ganguillet de l'Administration Générale d'avoir œuvré à la création de cette nouvelle fonctionnalité, en collaboration avec la CCO.

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de MM. Antony Huys et Michael Samuelian pour modifier le règlement du Conseil Communal.
(Date de la commission : mardi 27 avril 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence PLR : M. Lionel Winkler
Membres : Mme Anne Duperret, Mme Tina Fattet
MM. Olivier Blanc, Mario Gori, Anthony Huys, Tal Luder, Michel Posternak, Michael Samuelian, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une politique communale en matière de santé publique ».
(Date de la commission : lundi 26 avril 2021 à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence VERTS : Mme Béatrice Tisserand
Membres : Mmes Tina Fattet, Christine Menzi, Bibiana Streicher
MM. Cédric Blanc, Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Romain Pilloud, Roland Rimaz, Pascal Rossier

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ce n'est pas M. Gétaz qui représentera le groupe Montreux Libre pour cette commission, mais notre nouveau membre M. Yves Aubry. Il n'était pas encore possible de mettre M. Aubry dans cette commission sur le site, étant donné qu'il n'est pas encore assermenté.

M. le Président
Merci Madame Lauber Fürst, nous avons pris note de cette modification.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition de Mme Audrey Delagrange et consorts portant sur la journée continue pour les écoliers et le développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 5P.
(Date de la commission : lundi 3 mai 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence UDC : M. Pablo Menzi
Membres : Mmes Anne Duperret, Sandra Genier, Susanne Lauber Fürst, Géraldine Torchio
MM. Christian Bécherraz, Mathias Ekah, Sébastien Giovanna, Yanick Hess, Olivier Raduljica

M. le Président
Une petite précision concernant ce point de l'ordre du jour : le courrier de Mme Delegrange daté du 16 février 2021, dont j'ai fait état lors de la précédente séance, sans en faire lecture complète, et qui est annexé au Procès-Verbal de la séance du 3 mars, n'était pas clair, ni au niveau de la forme ni au niveau du contenu, sur les intentions des signataires. Nous avons reçu ensuite un nouveau courrier de Mme Delegrange, qui vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour, qui précise que le souhait des signataires est que le courrier du 16 février soit considéré comme une pétition.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président
J'ai 3 courriers à vous communiquer :

1. Le premier courrier émane de MM. Michel Pétermann-Pellaz et Simon Favez, au sujet de la terrasse du Zibar, rue du Marché 16 à Montreux. annexe 1
   Lecture
   A ce courrier sont annexées diverses photos ainsi que le courrier du 13 janvier 2021 adressé à la Municipalité et la réponse municipale du 22 février 2021, auxquels il est fait référence.

2. Le second courrier est celui de Madame Audrey Delegrange que j'ai évoqué au point 4.5 de l'ordre du jour. annexe 2
   Lecture

3. Le troisième courrier est le courrier de démission de Mme Carola Fastiggi, qui a été remplacée ce soir. annexe 3
   Lecture

Tous ces courriers seront, comme d'habitude, joints au PV de cette séance.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1. relative au prêt communal à la Laiterie de Brent.

Pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

6 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Développement des TC : Montreux, cancre ou trop bon élève ? » de Mme Tanya Bonjour
2. « Piscine de la Maladaire : pourquoi avoir attendu la réouverture pour effectuer le contrôle technique ? » de M. Jean-Marc Forclaz
3. « Questions sur l'inventaire du Patrimoine de Montreux » de Mme Ruth Bär
4. « Permis de construire suite à l'annulation du PGA 2017 » de M. Vincent Haldi
5. « L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la commune – où en sommes-nous ? » de Mme Ida Rodman
6. « PGA et fusion font-ils bon ménage ? » de M. Tal Luder

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1. sur le préavis No 05/2021 relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME). (Rapp. Mme Christine Menzi) ;

M. le Président
J'invite Mme Menzi à rejoindre la tribune. Mme la Présidente de la commission, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

Mme Christine Menzi
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai deux rectifications, à la page 4, j'ai mis une somme erronée, il faut comprendre CHF 1'050'000.- et un peu plus bas j'ai inscrit la FASEME au lieu de la FACEME.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
Le groupe Socialiste vous invite à soutenir ce préavis à l'unanimité. Notre commune a multiplié la création de places d'accueil pour la petite enfance ces dernières années. Malgré cela, les besoins sont toujours présents et les efforts seront encore nombreux afin de pouvoir faciliter la conciliation entre la vie familiale et professionnelle et permettre d'accueillir les enfants qui en ont besoin.
Ce préavis poursuit clairement ce but et dispose de notre total soutien pour l'avenir des enfants de notre commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Christine Menzi (UDC)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 05/2021 de la Municipalité du 5 février 2021 au Conseil communal relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation d'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (REME), sous déduction des subventions cantonales, fédérales et des charges d'exploitation de la structure transférée

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME, via le REME, pour l'ouverture et l'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire de 64 places, dont 27 transférées, à la rue des Vergers 4, 1815 Clarens
2. de lui allouer à cet effet une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- au budget 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage) ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.2. sur le préavis No 06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat, ainsi que Les Béviaux « Hôtel de Ville ». (Rapp. M. Alexandre Staeger) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Despond (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vous informe que je me récuse pour ce vote, mon entreprise ayant été appelée à soumissionner pour ces projets. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Alexandre Staeger (ML)
En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 06/2021 de la Municipalité du 12 février 2021 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat ainsi que Les Béviaux « Hôtel de Ville »,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat ainsi que Les Béviaux « Hôtel de ville, tels que décrits dans le présent rapport préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché
5. d'amortir, sur 30 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 350.00.3312 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins un récusé.

8.3. sur le préavis No 07/2021 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux. (Rapp. M. Romain Pilloud) ;

M. le Président
Je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais tout d'abord ouvrir la discussion générale sur le préavis et le rapport de commission, puis nous passerons en revue le règlement article par article, sans vous faire lecture du texte des dispositions de chaque article, conformément à l'article 121 alinéa 3 de notre règlement, avec vote pour chacun des articles, et nous passerons enfin au vote du règlement dans son entier puis au vote des conclusions du rapport de commission.
Des remarques ou objections sur cette manière de faire ?

Ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur le préavis et le rapport de commission.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre ne votera pas favorablement ce préavis. L'argument principal de la Municipalité quant à l'obligation légale de revoir ce règlement et vu que celle-ci a calqué son nouveau règlement sur celui existant à Vevey, ne nous convainc pas.
La situation de Montreux est-elle comparable à celle de Vevey ? Comment le savoir, puisqu'à en croire les déclarations en commission de Mme Pellet, Municipale, l'office communal du logement n'est pas en capacité de répondre à la demande formulée par Montreux Libre, à savoir : existe-t-il une liste d'attente concernant les demandes sur la commune pour ce type de logements et est-ce que ceux-ci sont octroyés au fur et à mesure des candidatures déposées ?
Que l'office communal n'a pas les ressources suffisantes afin d'établir des statistiques dans ce domaine, statistiques qui pourraient être établies sur une simple liste d'attente.

Quelle est l'urgence, après toutes ces années, d'établir un nouveau règlement au vu du très faible nombre de logements concernés sur le territoire communal ?
Je rappelle qu'à l'heure actuelle, 150 logements sont concernés, dont 71 sortiront de cette catégorie l'an prochain.
La Municipalité ne souhaite-t-elle pas assouplir les conditions d'accès aux logements ayant bénéficié d'une aide à la pierre, afin de s'assurer de pouvoir remplir son projet des Grands-Prés dont la moitié des logements prévus sont concernés par ce règlement ?
Il m'est resté, en commission, un sentiment de flou artistique savamment entretenu concernant l'attribution de ce type de logements, quant à la remarque que M. le Président rapporteur a fait figurer dans son rapport concernant le fait que les communes disposent d'un droit de préemption sur l'achat de bâtiments ou de terrains, si celui-ci est utilisé dans le cadre de loyers d'utilité publique, dont font partie les loyers modérés. Je pense pour ma part que la Municipalité serait bien inspirée de mener à bien les nombreux projets pouvant recevoir des logements à loyer modérés, tels que ceux des Grands-Prés, de la parcelle anciennement Held ainsi que celle de l'hôpital, avant d'actionner un quelconque droit de préemption.

M. Nicolas Büchler (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe Socialiste quant à lui se réjouit de l'accueil favorable reçu en commission concernant ce préavis.
Les propositions de modifications figurant dans le nouveau règlement répondent aux besoins de nos citoyens et font parfaitement sens. De plus, ce nouveau règlement répondra mieux aux évolutions récentes de notre société dans le domaine familial notamment. Nous nous réjouissons dès lors qu'il permette aux familles monoparentales ou aux personnes seules de bénéficier de notre soutien pour se loger sur notre commune et nous en remercions la Municipalité.
Enfin, ce nouveau règlement favorise et encourage la mixité sociale, ce dont nous ne pouvons qu'être satisfaits.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite rectifier un ou deux éléments qui ont été apportés par M. Haldi. Le premier c'est que ce règlement n'est pas calqué sur celui de Vevey, mais nous nous sommes inspirés de ce qui se passait dans d'autres communes de ce Canton et pas uniquement Vevey.
La nécessité de le revoir est aussi que, après presque 30 ans, la loi a changé, les règlements cantonaux ont été adaptés, nous avons soumis ce règlement au Canton, qui l'a accepté dans un premier temps, mais l'approbation définitive doit venir de votre Conseil.
Il n'y a pas de liste d'attente à Montreux puisque ne peuvent obtenir des logements que les gens qui en font la demande et qui correspondent aux conditions. Or, il n'y a pas de gens correspondants aux conditions qui sont en attente d'un logement et n'en trouvent pas.
Cela dit à propos des Grands-Prés, il ne s'agit pas de la moitié des Grands-Prés qui sera en logement subventionné, il y en aura moins d'une quarantaine et c'est la SOCIM qui s'en occupe, elle s'en occupe en ayant une partie de logements subventionnés et une partie de logements modérés.
Il y a nécessité d'augmenter ce parc, dont M. Haldi dit qu'il est très faible, nous l'augmentons chaque fois que c'est possible en partenariat avec les coopératives. D'où la nécessité de ce règlement, qui assouplit aussi un certain nombre d'éléments qui

touchent les conditions sociales, c'est-à-dire la mobilité des gens qui fait que le passage de 5 ans à 2 ans pour avoir droit à un logement est un assouplissement bienvenu.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Madame la Municipale, je ne conteste absolument pas la nécessité de revoir le règlement après 30 ans. Le contenu du nouveau règlement, quant aux conditions d'accès à ce type de logement, incombe à la Municipalité, pas au Canton.
Quant au fait que je déclare que ce règlement a été calqué, très fortement inspiré, de celui de Vevey, ce sont vos déclarations mêmes en commission qui m'amènent à dire cela.
Concernant les Grands-Prés, la moitié des 230 logements sont bien concernés par ce règlement puisque vous avez des logements modérés et abordables, qui sont les deux catégories concernées pas les logements réalisés avec l'aide à la pierre.

M. le Président
Nous allons maintenant passer en revue les articles du règlement :

Article 1 Champ d'application
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE : l'article 1 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

Article 2 Autorité compétente
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE : l'article 2 est accepté à la majorité moins 6 abstentions.

Article 3 Conditions personnelles
M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc (Verts)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'art. 3 al. 1 let. b prévoit que les logements au bénéfice d'une aide à la pierre peuvent être loués à des ménages répondant à la condition suivante:

« au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux depuis moins de 2 ans et, au moment de l'entrée dans le logement, au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée avec un employeur dont le siège social est à Montreux. »

Le but de cette disposition paraît clair : permettre à des personnes travaillant à Montreux et y résidant d'obtenir un logement subventionné ou à loyer modéré.

Sur le fond, une telle disposition me paraît opportune.

Toutefois, la référence à un « employeur dont le siège social est à Montreux » est problématique :

- De nombreuses personnes travaillent à Montreux pour des employeurs qui n'ont pas leur siège social à Montreux (employés de magasins à succursales multiples ou des CFF, pour citer des exemples). L'inverse est du reste aussi possible.

- Elle ne tient pas compte des indépendants (qui, par définition, n'ont pas d'employeurs).
- Elle ne tient pas non plus compte des travailleurs employés par des personnes physiques, qui ont un domicile et non un siège.

Je propose, dans ce sens, de remplacer « au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée avec un employeur dont le siège social est à Montreux » par « exerce une activité professionnelle principalement sur le territoire de la Commune de Montreux ».

Je précise que c'est la formulation qui est utilisée dans le règlement lausannois sur le même objet.

Cette formulation est, à mon avis, plus adéquate que la formulation retenue dans le règlement qui nous est soumis, parce qu'elle tient compte du lieu de l'activité professionnelle d'une personne et non du siège ou du domicile de son employeur.

Je vous remercie de votre attention.

Amendement de M. Blanc ad art. 3 al. 1 let. b

b. au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux depuis moins de 2 ans et, au moment de l'entrée dans le logement, ~~au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée avec un employeur dont le siège social est à Montreux~~ **exerce une activité professionnelle principalement sur le territoire de la Commune de Montreux**. »

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite déposer un amendement pour modifier la lettre a de l'article 3, afin que la limite minimum de résidence reste à 5 ans au lieu des 2 ans, comme pour les anciennes prescriptions.

Amendement de M. Luder ad art. 3 al. 1 let. a

a. au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux de manière ininterrompue depuis au moins **cinq ans** ~~deux ans ou a été inscrite pendant deux ans de manière ininterrompue durant les cinq dernières années~~ ;

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Monsieur Blanc ayant eu la courtoisie de nous avoir fait parvenir son texte hier, je pense que son amendement technique est intéressant, il ne change en rien le fond du texte initial et je vous invite à le soutenir. Quant à l'amendement de M. Luder, je ne peux pas me positionner pour l'instant et je serais intéressé d'avoir l'avis de la Municipalité sur les deux amendements proposés.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je pense que Mme Pellet réagira sur mon intervention, le groupe Montreux Libre soutiendra l'amendement des Verts qui va dans le sens d'une esquisse d'amendement que j'avais proposé en commission où il apparaissait peu clair au vu des déclarations de M. Smith, chef de service.

Quant au maintien ou non de cet alinéa du règlement de 1991 dans le nouveau projet de règlement : ce qui importe à Montreux Libre c'est que cet aspect d'une activité économique pour les personnes demandeuses de ce type de logements soit maintenue dans le nouveau règlement, c'est pour cela que nous le soutiendrons.
Nous soutiendrons également l'amendement proposé par M. Luder puisqu'il va dans le sens des déclarations que j'ai déjà faites.

M. Nicolas Büchler (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Les conditions cumulatives qui sont citées et qui sont remises en cause, en l'occurrence par M. Luder, ont du sens, elles ont du sens pour plusieurs raisons qui ont été développées en séance de commission par notre Municipale, mais elles ont aussi du sens, et c'est à cela que je souhaite vous rendre attentifs, pour les jeunes qui sont domiciliés dans notre commune. Ces jeunes qui vont peut-être, à un certain moment de leur vie, de leur carrière professionnelle, respectivement de leurs études, quitter la commune de Montreux pour parfois s'établir sur Lausanne, que ce soit seul, en ménage ou en colocation et qui un jour voudront revenir. Cela veut dire que nous devons leur ouvrir des appartements pour les personnes qui sont seules et leur ouvrir des appartements pour les personnes qui ont été 2 ans sur les 5 dernières années de manière ininterrompue dans la commune.
Ces jeunes, ce sont les forces vives de demain, c'est aussi, quand nous suivons les statistiques cantonales, les futurs bons contribuables. Nous en parlons régulièrement ici en plenum ou en commission des finances et je vous invite à y être attentifs.
Quant à l'amendement des Verts, nous le soutiendrons tant il fait totalement sens.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité ne s'opposera pas à l'amendement de M. Blanc, effectivement il est l'objet de précisions, il donne des clarifications et ne change pas sur le fond les éléments signalés dans ce règlement.
Il va également dans le sens, comme le disait M. Haldi, de l'esquisse d'amendement qu'il avait déposé, mais qui était un peu maladroit puisqu'il parlait de « dans la mesure du possible » et juridiquement cela posait quelques problèmes.
De ce côté-là, nous adhérons à la proposition de M. Blanc.
En revanche, et pour des raisons qui ont été en partie développées par M. Büchler, la Municipalité n'est pas d'accord avec le passage à 5 ans, étant donné que les situations que nous avons eu à régler jusqu'à maintenant, justement concernaient un certain nombre de jeunes qui ne pouvaient pas répondre aux conditions parce qu'ils étaient partis à l'étranger ou faire des études ailleurs et revenaient par la suite et ils ne pouvaient pas remplir ces conditions. Nous vous invitons à refuser l'amendement de M. Luder.

M. le Président
La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons voter les amendements en commençant par celui de M. Olivier Blanc.

Vote amendement de M. Blanc :
Article 3, alinéa 1, lettre b
b. au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux depuis moins de 2 ans et, au moment de l'entrée dans le logement, ~~au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée avec un employeur dont le siège~~

~~social est à Montreux~~ **exerce une activité professionnelle principalement sur le territoire de la Commune de Montreux.**

VOTE, l'amendement de M. Blanc est **accepté** à la majorité moins 1 abstention.

Vote amendement de M. Luder :
Article 3, alinéa 1, lettre b
a. au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux de manière ininterrompue depuis au moins **cinq ans** ~~deux ans ou a été inscrite pendant deux ans de manière ininterrompue durant les cinq dernières années;~~

VOTE : l'amendement de M. Tal Luder est **refusé** à la majorité moins 11 OUI et 7 abstentions.

Article 3 Conditions personnelles (**amendé)**
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE : l'article 3 amendé est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

Article 4 Clause d'exception
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE : l'article 4 est accepté à la majorité moins 2 non et 1 abstention

Article 5 Sous-location
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE : l'article 5 est accepté à la majorité moins 11 non et 2 abstentions.

Article 6 Non-respect des conditions d'occupation
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE : l'article 6 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

Article 7 Abrogation
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE : l'article 7 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

Article 8 Entrée en vigueur
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE : l'article 8 est accepté à la majorité moins 6 abstentions.

Règlement
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE sur l'ensemble du règlement amendé
Le règlement amendé est accepté à la majorité moins 4 non et 8 abstentions.

M. Romain Pilloud (SOC)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 07/2021 de la Municipalité du 12 février 2021 au Conseil communal relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux ;
2. de charger la Municipalité de fixer son entrée en vigueur dès sa ratification par la Cheffe du Département des Institutions et du Territoire (DIT).

Le Conseil communal de Montreux accepte à la majorité moins 8 NON et 2 abstentions.

8.4. sur le rapport-préavis No 08/2021 relatif à la pérennisation des salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation ; à la prise en charge des loyers des salles du cinéma Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 ; à la réponse à la motion de M. Emmanuel Gétaz « Sauvons les cinémas de Montreux » (prise en considération le 18 novembre 2020) et à la réponse à la motion de Mme Géraldine Torchio « Pour une Commune de Montreux avec son cinéma » (prise en considération le 18 novembre 2020). (Rapp. M. Jean-Marc Forclaz) ;

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Ruth Bär (Verts)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Tout d'abord je voudrais remercier la Municipalité pour l'excellent rapport-préavis No 08/2021 et la prise de position pour soutenir le cinéma à Montreux pour les 2 prochaines années.
Le préavis est la réponse aux deux motions pour sauver le cinéma à Montreux, les motions qui ont été acceptées par la majorité du Conseil communal en novembre de l'année passée.
C'est un nouveau concept d'utilisation proposé par la Municipalité, « les salles de cinéma comme lieux d'échanges pour l'ensemble des acteurs locaux » en cohabitation avec la programmation cinématographique habituelle. C'est novateur et réellement axé sur le besoin et les intérêts locaux et de la population de Montreux.
Dans ce contexte, j'ai contacté la Cinémathèque de Lausanne. La Cheffe du département Programmation et Diffusion et Adjointe de direction m'a confirmé par écrit qu'un partenariat entre Montreux et la Cinémathèque suisse serait absolument possible, comme cela se fait déjà à Martigny, Fribourg et La Chaux-de-Fonds. Sans frais supplémentaire, cela offrirait encore un grand plus de culture pour Montreux. A

part les films de ciné-séniors, les films gratuits à Noël, les séances pour les enfants de la lanterne magique etc.
Rappelons-nous aussi que le Montreux Jazz a digitalisé avec l'EPFL des centaines de concerts qui pourraient être projetés au cinéma de Montreux. Pendant tout ce temps où les grands concerts du Montreux Jazz ne seront plus possibles comme pendant la rénovation du Centre de Congrès, le Montreux Jazz pourrait rester vivant grâce au Cinéma.
Il est juste inimaginable que Montreux se prive du Cinéma, de cet endroit culturel qui est présent dans la vie de tous les jours de ses habitants. C'est un lieu qui permet de garder notre identité comme commune et de tisser des liens. Il faut être conscients que si nous refusons le préavis, le cinéma fermera ses portes, c'est a dire après les longs mois d'attente à cause du virus, il ne pourra même plus ouvrir ses portes. La fermeture sera définitive. Ne laissons pas mourir un lieu de culture de proximité d'une telle importance.
Votons OUI au préavis de la Municipalité pour que la ville de Montreux reste une ville culturelle pour toute sa population.

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Le PLR ne va pas soutenir ce projet. Même si quelques-uns d'entre-nous avaient accepté l'année dernière les motions de Mme Torchio et de M. Gétaz, force est de constater que même si nous allons priver les montreusiens de cinémas, nous ne mettons qu'un emplâtre sur une jambe de bois.
Combler le déficit structurel de Cinérive et son antenne montreusienne n'a plus de sens à nos yeux.
Lorsque la locomotive à vapeur du Glion-Naye a été retirée, beaucoup ont crié au scandale ! Mais combien l'avait déjà empruntée ?
Nous vivons un peu la même situation, le public veut une salle à Montreux mais se rend à Vevey ou à Aigle car il ne veut pas de films en version originale, choix pour autant audacieux car bien plus intéressant de les voir dans ce format que dans une version française pas toujours bien doublée.
Quant à l'avenir de Montreux sans salles de cinéma, son salut pourrait venir lors de la rénovation du 2M2C avec, pourquoi pas, une installation adéquate pour projeter des films.

M. Nicolas Büchler (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe Socialiste est partagé sur l'objet discuté et ceci pour de multiples raisons.
En novembre dernier déjà, le groupe Socialiste s'inquiétait de la prise en otage de notre Conseil entre l'envie de conserver cette offre culturelle pour les montreusiennes et les montreusiens et les intérêts financiers des exploitants, du propriétaire, mais également de la commune.
Force est de constater que c'est tout à fait dans ce cas de figure que nous nous retrouvons ce soir.
Personne au sein de notre groupe ne se réjouit de voir les cinémas Hollywood péricliter et ou risquer de disparaître, il est cependant, à juste titre, relevé dans le rapport de commission que le déficit n'est pas seulement stable, mais qu'il s'accentue encore depuis quelques années. De plus, le concept proposé par la Municipalité en collaboration avec Cinérive SA nous laisse perplexes. Les synergies avec les associations et sociétés locales vont-elles permettre au cinéma de Montreux d'être plus et mieux fréquenté ?

Ce concept participe-t-il à justifier les montants des subventions en jeu, peut-on s'assurer que ces propositions répondent à un besoin concret et important de nos sociétés locales et des partenaires mentionnés dans le préavis ? Les réponses à ces questions sont floues et sur l'ensemble nous trouvons que cela se rapproche plus d'un bricolage monté à l'envers, que d'un concept permettant de répondre à la problématique concrète qui nous occupe et préoccupe.
A d'autres égards, en revanche, une bonne partie de notre groupe craint de voir cette offre culturelle, notamment à destination de nos plus jeunes et de nos plus anciens, disparaître.
Devrons-nous nous déplacer à Vevey ou à Aigle pour profiter d'un ciné-sénior ou d'une lanterne magique, certains jugent que ce serait pour le moins dommageable.
Montreux, ville de tourisme, de congrès, d'écoles internationales, mais aussi et surtout de citoyens sensibles à la culture, souhaite-elle réellement prendre le risque de voir son dernier cinéma disparaître, c'est cette question que nous devons trancher ce soir et vous l'aurez compris, nos voix seront éparses au moment du vote.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Tous d'abord je pense qu'il faut rappeler un point concernant la fréquentation, nous entendons parler de cinémas qui périclitent, de fréquentation en baisse, en fait la fréquentation des cinémas Hollywood et les chiffres sont des chiffres officiels, le système des cinémas permet de décompter à l'unité près, chaque jour, le nombre de billets vendus.
Tout le système de l'exploitation des cinémas est basé sur des rapports de ventes journaliers et c'est avec cela que nous pouvons reverser les pourcentages et les droits qui sont dus aux auteurs et aux producteurs.
Les chiffres que nous avons pu lire dans le rapport de la Municipalité, et dont nous avons pu discuter en commission, sont des chiffres justes.
Les cinémas Hollywood attirent chaque année environ 40'000 personnes et ceci depuis fort longtemps.
Pour rappel, 40'000 spectateurs, c'est comparable à la saison culturelle, pour laquelle nous investissons presque CHF 1 million pour la soutenir, je pense que nous sommes tous fiers d'avoir une saison culturelle qui permet aussi d'exploiter un Centre de Congrès, à d'autres moments de l'année que lors des festivals, et mettre en valeur ce bâtiment.
Rappelons-nous que nous investissons énormément d'argent dans la Saison Culturelle qui attire environ 40'000 personnes par année.
Les cinémas, avec 40'000 spectateurs, font, je dirais, plutôt bonne figure comparativement à leur coût.
Aujourd'hui le coût des cinémas Hollywood pour la commune était nul, mais nous savons que cette situation de déficit, elle, est présente depuis fort longtemps, nous avions d'ailleurs voté, je vous le rappelle, pendant 3 ans une garantie de déficit de CHF 60'000 il y a un certain nombre d'années.
Dans les faits, il faut le savoir, tous les cinémas des villes moyennes et petites sont soutenus par les communes.
Aujourd'hui, et quand je dis aujourd'hui, cela date d'il y a un certain nombre d'années, une dizaine, voire une vingtaine d'années pour certains endroits, les cinémas auraient disparus s'ils n'avaient pas trouvé des collaborations entre les communes et les exploitants. Parfois ce sont des exploitants, comme Cinérive, qui sont des sociétés professionnelles qui essaient de vivre le mieux possible, mais pour donner un exemple, Cinérive exploite des salles dans d'autres villes où la commune soutient la salle. Vous

avez d'autres exemples, l'exploitante qui exploite les cinémas de Morges et Yverdon a reçu des soutiens des communes.
Il faut bien se rendre compte que, de manière générale, il n'y aurait, sans le soutien des communes, pratiquement plus de cinémas en dehors des très grandes villes. En ce qui concerne la Suisse romande, ce serait probablement Genève et Lausanne avec les multiplex, quelques groupements de salles comme les galeries près de la gare à Lausanne et dans les autres villes, plus rien, ou quasiment plus rien.
Ne croyons pas que nous sommes en train de faire une exception à la règle, la règle dans les moyennes et petites villes c'est qu'il y a une collaboration entre les communes et les exploitants. C'est comme cela partout en Suisse romande et en Suisse en dehors de très grands centres.
Soyons reconnaissants à Cinérive, qui pendant des années s'est substitué à ce que nous aurions peut-être déjà dû faire, que nous avions fait pendant les 3 ans de garantie de déficit, mais nous savons aujourd'hui que Cinérive ne pourra pas continuer et c'est la raison pour laquelle il faut que nous créions un partenariat public-privé.
J'entends des questions demandant si la collaboration va fonctionner, bien sûr que cette collaboration peut fonctionner, l'offre elle est claire, nous pouvons le lire dans le préavis, il s'agit de permettre à n'importe quelle association, qui est localisée sur la commune, de pouvoir utiliser cette salle pour des conditions exceptionnellement bon marché. Je peux vous donner deux ou trois exemples, à mon avis c'est tout à fait possible que cela se fasse, vous pouvez avoir l'association des narcisses par exemple qui pourrait organiser une soirée avec une projection d'un documentaire sur l'histoire des narcisses, les narcisses traversent tout l'arc Alpin, c'est une histoire fantastique à raconter, je ne sais pas s'il existe de documentaires sur les narcisses, mais si c'est le cas ce serait une très bonne idée un jour, de les projeter.
Le FC Montreux pourrait très bien faire venir tous ses juniors pour leur montrer le film sur Diego Maradona, puisqu'il y en a un qui vient de sortir ou sur d'autres stars ou personnalités du football. Ce sera extrêmement facile, puisque les conditions sont très claires et extrêmement bon marché. Nous pouvons évidemment aussi penser aux festivals, mais cela a déjà été mentionné.
Je crois que nous devons aussi penser aux jeunes de notre commune, toutes les villes moyennes ont des cinémas qui présentent des films et nous savons que le premier public des films ce sont les jeunes. Il y a un autre public, ce sont les retraités ou les personnes qui ne travaillent plus, c'est un public qui aime aussi les documentaires ou d'autres films. Mais le premier public des cinémas en général ce sont les jeunes et moi, en tant que montreusien, j'ai vraiment énormément de peine à imaginer le message que nous transmettrons à tous les jeunes de notre commune en leur disant « chers jeunes de Montreux, prenez le train, votre vélomoteur, votre vélo, si vous avez envie d'aller voir un film, car vous devrez allez à Aigle ou à Vevey parce que ces communes ont décidé d'avoir une politique dans ce domaine ». Je vous rappelle que les cinémas d'Aigle sont soutenus par la commune. Pensons aux jeunes, je trouve leur message extrêmement important dans le sens négatif catastrophique, si nous coupons cette possibilité, ce soir, les cinémas fermeront définitivement et nous n'aurons plus de cinémas à Montreux et je pense que pour les jeunes c'est extrêmement dommageable, surtout que l'investissement dont nous parlons n'est pas extrêmement important.
Les deux ans permettront de voir d'abord ce que le propriétaire souhaite faire du bâtiment, nous savons que ce bâtiment n'est pas formidable, il a des défauts architecturaux, mais au moins c'est un bâtiment qui a les espaces en sous-sol pour exploiter des cinémas.
Quand j'entends le représentant du PLR dire que nous allons créer une structure au Centre des Congrès pour projeter des films, franchement je suis estomaqué du culot. Si nous souhaitons faire cela, nous ne dépenserons pas CHF 75'000 par année, mais

des centaines de milliers ou des millions si nous souhaitons créer un cinéma complet au Centre des Congrès. Je ne vois pas pourquoi nous devrions justifier de ne pas soutenir deux cinémas qui existent et qui sont exploités par des professionnels pour essayer de créer un nouveau cinéma au Centre des Congrès, je ne vois pas le sens de tout ceci et je pense que cela n'en a pas et que c'est un argument fallacieux.
Ce partenariat public-privé, en deux ans, nous verrons ce qui se passe, si rien ne se passe et que tout le monde se désintéresse des cinémas, à ce moment-là nous finirons par ne plus les soutenir, mais pour l'instant il y a une vraie ouverture qui a l'air de se dessiner. Je vous ai donné l'exemple de l'association des narcisses ou du FC Montreux, mais il peut y avoir beaucoup d'autres associations qui auront envie de saisir cette occasion et de se faire une toile. Moi je trouve cette idée absolument formidable et elle est une vraie nouveauté. Rappelons-nous quand même que CHF 75'000 par année pour des cinémas qui sont ouverts tous les jours, c'est moins que certaines manifestations que nous soutenons à hauteur de CHF 50'000 ou CHF 100'000, pour un ou deux jours, c'est plus d'argent que le soutien qui est proposé dans ce préavis et qui durera et sera une offre culturelle sur toute l'année. Il me semble que l'enjeu financier est finalement très modeste et qu'en comparaison, le fait d'abandonner nos cinémas serait vraiment d'une grande tristesse pour cette ville qui se veut une ville culturelle et qui doit aussi garder des conditions, notamment pour ses jeunes, qui soient des conditions d'une ville dynamique et pas d'une ville qui se transformerait en ville de vieux ou en ville dortoir. Je vous remercie pour votre attention.

M. Michel Zulauf (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Je ne sais pas si je vais pouvoir éclairer votre lanterne magique, mais j'aimerais citer un exemple de cinéma qui a été sauvé dans ce canton, c'est celui de Château-d'Oex. Au début de ce siècle, les personnes qui pendant 80 ans ont assuré l'exploitation de la salle de cinéma Eden, atteintes par l'âge et découragées par le peu de spectateurs qu'il y avait à ce moment-là, y ont renoncé. Il s'est créée une émulation par le bas, c'est ce que je voudrais voir à Montreux, qu'une association par exemple naisse et réunisse un grand nombre de cinéphiles qui seraient disposés à s'engager pour constituer un groupe de bénévoles qui pourraient s'assurer de la tâche de programmation, permettre à deux ou trois personnes d'avoir les connaissances techniques qu'il faut pour la projection des films. A Château-d'Oex, cela fonctionne très bien, parce qu'il y avait, au commencement, une trentaine de personnes qui ont constitué cette association et ensuite, après le succès obtenu par les films qui étaient présentés, ce cercle s'est considérablement élargi au fil des années et c'est un grand succès. Il est vrai que je suis un peu perplexe sur cette solution qui nous est offerte à Montreux, j'ai l'impression que c'est un petit peu facile et je voulais m'opposer à ce projet, mais d'autre part, j'ai peur que nous soyons bientôt accusés d'être les fossoyeurs du cinéma à Montreux.
Nous l'avons souvent entendu, dans le domaine de la construction, que nous étions les fossoyeurs de telle ou telle activité économique importante dans notre région si nous n'acceptions pas les propositions qui nous étaient faites.
En conclusion, je m'abstiendrai, ce n'est pas mon habitude, mais je dirais que cela traduit l'embarras dans lequel je me trouve.

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Plusieurs d'entre nous ont eu la chance de se rendre, quand nous étions plus jeunes, de voir et de profiter d'une prestation comme la Lanterne Magique.

De mon côté, il est vrai que ma famille n'était pas très mobile et que nous ne nous promenions pas facilement dans la région seuls, avant un certain âge.
Avoir un cinéma, une Lanterne Magique à proximité, plutôt que de devoir se rendre à Vevey, c'est non seulement quelque chose qui encourage les familles à envoyer leurs enfants à la Lanterne Magique, mais c'est aussi une assurance que la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est plus simple. C'est un déplacement en moins à faire, nous ne devons pas amener notre enfant jusqu'à Vevey, et suivant comment nous pouvons même le laisser aller seul, alors qu'effectivement les distances ne sont pas les mêmes.
Pour le cinéma sénior c'est un peu le même problème, la mobilité, quand nous sommes un peu plus âgés, diffère pour beaucoup de personnes et pour celles et ceux qui ne sont pas à l'aise de prendre les transports publics, parce qu'ils n'ont plus tout leur équilibre, ou pour leur organisation, ils passent à la bibliothèque et ils vont au cinéma sénior, il y a un système qui est quand même un peu facilitant.
Je ne vais pas répéter tous les arguments qui ont été donnés jusqu'ici, mais ce sont deux prestations qui touchent des catégories de la population qui sont particulières et je trouverais vraiment dommage de devoir s'en passer, avant de pouvoir constater ce que donne ce nouveau concept. Fin 2023, nous referons le point, moi j'ai beaucoup apprécié l'intervention de M. Michel Zulauf concernant ce qui a été fait à Château-d'Oex et je pense que les solutions ne manquent pas, mais je trouverais dommage que nous nous passions de ce cinéma à Montreux.

M. Florian Chiaradia (Verts)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
A mon sens, la Municipalité nous propose un concept qui est simplement parfaitement adapté à la situation, raisonnable et qui préserve les salles et ses potentielles perspectives.
Il ne s'agit pas là de voir seulement le cinéma traditionnel, mais comme nous l'avons dit, de considérer d'autres modèles complémentaires et les possibilités d'évolutions, soirées thématiques, locations aux associations à prix coûtant, synergie avec d'autres activités, par exemple le 2m2c ou d'autres partenaires culturels, sont quelques-unes des opportunités à envisager.
M. Zulauf parlait tout à l'heure d'associations bénévoles, à mon avis la seule manière de rendre ceci possible, c'est bien ce soir en allant dans le sens du rapport de commission.
Parce qu'ils ont compris l'intérêt d'une telle activité pour leur commune, comme l'a dit M. Gétaz tout à l'heure, un certain nombre de communes vaudoises, ont comme point commun de soutenir les cinémas, nous pouvons parler de Bex, de la Sarraz ou de Morges où nous parlons d'un montant de CHF 100'000.- par an ce qui est un peu plus considérable encore, à mon avis Montreux, en tant que troisième ville du canton, devrait aussi en être capable.
Nous parlons, dans ce préavis, d'une subvention de CHF 74'000.- qui est certes un montant significatif, mais qui est limité dans le temps et qu'il faut mettre en balance avec les sommes importantes que nous consentons à dépenser année après année en matière de soutien à nos différentes manifestations.
Par ailleurs, nous l'avons entendu en filigrane tout au long des interventions de ce soir, rendons-nous à l'évidence, le talon d'Achille de Montreux, ce ne sont pas les événements ponctuels, mais bien l'offre culturelle pérenne, une offre accessible en tout temps, tous les jours de l'année, voilà ce qu'offrent ces salles de cinéma.
Au regard de ces avantages, cette dépense paraît modeste. Si cette activité culturelle se destine d'une part à nos hôtes, n'oublions pas surtout qu'elle profite avant tout aux montreusiennes et montreusiens eux-mêmes.

Il s'agit d'un lieu de socialisation d'importance comme en témoigne l'intérêt pour l'offre destinée aux seniors ou pour les plus jeunes avec la Lanterne Magique.
Soutenir ces cinémas, c'est agir sur la qualité de vie de nos habitants et sur l'attractivité de Montreux.
Mesdames et Messieurs, chers collègues, la décision que nous prendrons par notre vote sera lourde de conséquences, nous votons avant tout sur le principe de sauver un espace et il est minuit moins une, si ce préavis municipal est refusé, le 3 mai les installations seront démontées et nous ne pourrons plus revenir en arrière.
Je vous invite, à l'instar de la commission, à soutenir ce préavis municipal et conformément à l'article 35 de notre règlement, je demande le vote à l'appel nominal.
Je vous remercie.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En fin d'année dernière, lorsque j'ai questionné une jeune femme qui souhaitait rejoindre Montreux Libre pour s'inscrire sur notre liste, elle m'a dit qu'elle souhaitait s'engager à Montreux, car elle trouvait que pour les jeunes il n'y avait rien.
Je lui ai demandé ce qu'elle entendait par « rien » et qu'est-ce qu'elle voulait faire, elle m'a dit s'intéresser à la culture. Je lui ai demandé ce qu'elle entendait par culture et qu'est ce qui l'intéressait.
Elle m'a sorti son porte-monnaie dans lequel elle avait ses 10 entrées pour le cinéma et elle m'a expliqué que pour elle le cinéma avec ses amies c'étaient des soirées très importantes avec le Jazz.
Je lui ai posé la question pour savoir comment elle, et c'est pourquoi j'ai beaucoup apprécié l'intervention de notre collègue, M. Michel Zulauf, une fan, une cinéphile pouvait s'engager et elle m'a répondu qu'il fallait faire un groupe de travail apolitique, mettre les gens ensemble, etc… Je suis de l'avis, comme mes préopinants qui soutiennent le préavis et la commission, que nous ne devons pas claquer la porte maintenant au cinéma, nous allons commencer une nouvelle législature et j'espère que nous aurons de nouvelles forces vives, des jeunes et moins jeunes qui vont arriver, qui veulent s'engager, qui veulent mobiliser la culture, les évènements à Montreux, dont le cinéma fait partie. Disons oui ce soir à ce cinéma, à tous ces gens qui veulent s'engager ensemble.

M. Yves Aubry (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je suis nouveau conseiller et je suis un peu surpris d'entendre que nous voulons fermer un cinéma.
Laissons-nous 2 ans, ce n'est pas grand-chose et dans 2 ans nous verrons ce qui se passe, mais si vous votez NON ce soir, dans 2 ans il ne sera pas possible de revenir en arrière, les salles seront fermées et ce sera fini. Et reconstruire une salle de cinéma, comme le disait M. Gétaz, cela coûte très cher, réfléchissons un peu plus et pensez bien que si nous votons NON ce soir c'est fini, je suis Montreux Libre, mais montreusien d'abord et moi je vous propose de voter OUI pour se laisser encore 2 ans.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différentes interventions de ce soir, en particulier celle de M. Zulauf qui a parlé du modèle de Château d'Oex, qui est le modèle parfait pour les cinémas actuellement, qui ont besoin d'une base, c'est parfaitement juste. Le problème que nous avons à Montreux, c'est que ces cinémas ont été

soutenus pour la première fois en 2012, cela fait environ 10 ans que nous avons des problèmes et il ne s'est strictement rien passé, personne ne s'est mobilisé.
Il est demandé maintenant de nouveau une aide publique, alors que c'est la base, comme l'a dit très justement M. Zulauf, qui aurait dû réagir.
Un des intervenants a aussi mentionné les distances à parcourir, nous n'habitons pas tous la Grand-Rue à Montreux, il y a des gens qui habitent Clarens ou les hauts et ils sont tout aussi vite à Vevey qu'au cinéma Hollywood.
C'est effectivement regrettable, mais ces cinémas ont eu leur chance depuis 10 ans, et le fait que Cinérive offre maintenant la possibilité de recevoir des sociétés, il l'offrait déjà depuis un certain temps, nous n'avons rien de nouveau et il ne s'est rien passé pendant trop longtemps, dans 2 ans nous en serons exactement au même stade.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'étais présente lors de cette commission et M. et Mme Moser nous ont expliqué que depuis un bon moment déjà, ils exploitent ces salles, non seulement en tant que cinéma, mais ils font par exemple des soirées spéciales russes pour la population russe. Ils mettent également à disposition la scène pour le ballet, cela veut dire que tout ce que M. Forclaz souhaite qu'il se passe se fait déjà, mais il est évident qu'il faut renforcer ces activités. J'estime qu'il est très important de ne pas reprocher aux exploitants de ne pas chercher de solutions, nous ne devons pas les laisser seuls, nous les avons entendus.
Le nombre de spectateurs, 40'000, est équivalent au nombre de spectateurs que nous avons pour le septembre musical, n'oublions pas ce chiffre.
CHF 75'000.- à l'année, nous l'avons appris, c'est un petit chiffre pour des événements qui sont temporaires et peut-être moins bien fréquentés.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Concernant l'article 136 de notre règlement, je voudrais que nous opposions le vote à bulletins secrets à la proposition de vote à l'appel nominal.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais juste répondre à M. Forclaz, non il n'existe pas un seul modèle, si vous regardez ce qui se passe en Suisse romande, il y a une multitude de modèles.
Il y a des gens qui exploitent des salles en société anonyme, mais avec des subventions communales. Il y a des associations, M. Zulauf a parlé de la situation de Château d'Oex, mais c'est un autre exemple où c'est une association qui a repris.
Cette association, elle est soutenue, il faut être très clair et il faut parler franchement.
Un cinéma comme celui de Château d'Oex, qui est très joli, s'il faut l'entretenir, c'est de l'argent communal parce que ce n'est pas possible autrement.
Il y a d'autres exemples, il y a des gens qui travaillent et notamment une personne qui s'occupe par exemple du cinéma d'Aubonne, mais aussi de celui de Châtel-St-Denis et encore deux autres cinémas, qui est un professionnel, mandaté par des associations ou des structures dans ces villes ou par la commune.
Si vous voulez, les modèles sont innombrables, il y a vraiment une grande multitude de cas et il n'y a pas un seul modèle ou une seule solution.
La solution qui est proposée par la Municipalité pour Montreux, c'est une solution qui est liée à l'histoire des cinémas de Montreux. Cela fait des dizaines d'années que c'est Cinérive qui maintient l'activité cinématographique à Montreux et nous avons bien compris que cela fait un certain nombre d'années que cette activité est déficitaire.

Montreux ne fera que trouver, si nous votons ce préavis pour 2 ans, sa solution et peut-être effectivement que nous pourrons la faire évoluer ou réfléchir à autre chose, mais il faut être conscient d'une chose, c'est que si nous ne votons pas cette subvention ce soir, Cinérive l'a dit, la technique sera retirée, tout sera enlevé et nous n'aurons plus aucune possibilité, même des gens en associations qui voudront se relancer n'auront plus de salle de cinéma pour le faire.
Je rappelle aujourd'hui qu'un projecteur pour projeter des films c'est CHF 120'000.- et après il faut l'entretenir, le système de son, c'est aussi des centaines de milliers de francs, les chaises ce sont des centaines de milliers de francs, croire que nous pourrions laisser partir Cinérive et créer une association, trouver une solution qui fonctionnerait et coûterait moins cher que CHF 75'000.- par année, cela n'arrivera pas. La réalité, c'est que nous avons un modèle, nous pouvons le faire évoluer, mais si nous ne soutenons pas ce modèle, nous aurons perdu définitivement les cinémas à Montreux et je trouve vraiment que pour toutes les raisons qui ont été évoquées c'est quelque chose qu'il ne faut pas envisager. Soyons courageux.

M. Michel Zulauf (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je n'ai pas été tout à fait complet tout à l'heure dans mon intervention, j'aurais effectivement dû rappeler que la commune de Château d'Oex a apporté un soutien très important au cinéma. Elle a racheté la belle maison de pierres dans laquelle se trouvait la salle de projection, elle est ainsi devenue propriétaire d'un appartement qu'elle loue et ensuite elle a financé les travaux de restauration de la salle, car ces travaux étaient vraiment nécessaires. Lorsque le ciné-club, si nous pouvons dire, de Château d'Oex s'est constitué, il y avait véritablement un instrument de travail qui était de très bonne qualité.

M. Cédric Blanc (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Bien évidemment je pense que la perte d'un cinéma pour Montreux a une connotation émotionnelle importante et je la partage, j'ai aussi été un enfant de Montreux, malgré tout je m'étonne que nous soyons aujourd'hui au pied du mur. Cela fait 10 ans que nous somme déficitaires et que la commune soutient, avec les deniers publics, une entreprise privée pour la projection et que nous ne venions pas vers nous avec des solutions et une étude un peu plus poussée.
Aujourd'hui, nous ressentons une solution bricolée, mais où il n'y a pas véritablement d'étude de marché, y a-t-il véritablement des associations, des écoles privées et publiques, des hôteliers, des manifestations intéressées à utiliser ce cinéma selon cette formule ? Moi je n'en vois pas la trace, ni dans le rapport préavis, ni dans le rapport de la commission, et finalement je m'interroge sur le fait que nous pensions maintenant à ces deux prochaines années pour essayer de trouver une solution, moi j'ai franchement de la peine à y croire. Je trouve que c'est effectivement dommageable pour la commune de Montreux de voir partir ces cinémas, mais, en l'occurrence, ce qui est proposé ce soir ne conduit qu'à une répétition des subventions sans la possibilité de trouver des solutions claires, parce que nous sommes encore dans le flou et nous ne savons pas véritablement s'il y a de l'intérêt pour ces salles.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je suis désolé de devoir reprendre la parole, mais M. Blanc, nous n'avons justement pas soutenu les cinémas toutes ces dernières années, il y a eu 3 ans où nous avions mis en place un système de garantie, toutes les autres années c'est Cinérive qui a

payé le déficit, il ne faut pas dire que cela fait 10 ans que nous soutenons les cinémas, que maintenant nous continuons à parler de solutions. Non c'est justement le contraire, les cinémas Hollywood, nous avons eu la chance d'avoir des cinémas, car dans toutes autres villes les cinémas auraient disparus parce qu'ils sont déficitaires. Comme je l'ai dit, dans toutes les moyennes et petites villes, ils sont déficitaires et doivent être soutenus par les pouvoir public.
La Suisse entière serait un désert de cinéma s'il n'y avait pas des aides dans les villes moyennes et petites. Nous avons profité du fait que Cinérive a des salles rentables à Vevey et à Aigle et nous avons profité du fait qu'ils ont une sorte de vision stratégique et du cœur de continuer, si vous discutez avec M. Moser, nous comprenons bien que pour lui c'était quelque chose qui vient du cœur, des tripes, de vouloir continuer à garder ces cinémas à Montreux, s'ils avaient calculé froidement, cela ferait longtemps qu'ils auraient fermé ces cinémas, ce serait fini et il n'y aurait personne d'autre.
Il ne faut pas dire que nous les avons soutenus tout le temps, justement pas, nous avons profité du fait qu'ils avaient des cinémas rentables des deux côtés à Aigle et Vevey pour avoir des cinémas, alors qu'ils étaient en fait déficitaires. Maintenant nous sommes malheureusement rattrapés par la réalité, mais pendant toutes ces années nous avons eu beaucoup de chance d'avoir des cinémas ouverts alors que dans d'autres circonstances et dans d'autres lieux, ils auraient été fermés.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Chères et chers collègues,
J'ai bien entendu les arguments des uns et des autres, favorables ou défavorables au préavis présenté par la Municipalité. Au-delà des avis, au demeurant très partagés, qui reflètent bien évidemment une tendance personnelle cohérente et tout à fait compréhensible, j'aimerais apporter un regard contextuel, en prenant en considération la période très particulière que nous vivons. Après de nombreux mois de semi-confinement et grâce à une évolution épidémiologique quelque peu favorable, nous avons la possibilité d'entrevoir, timidement certes, une situation post-Covid. Avec cette reprise, quels seront les changements sociétaux, quels seront les changements comportementaux que nous observerons ces prochains mois ?
Quand bien même nous sommes certainement nombreux à penser qu'il y aura des changements, il est très difficile d'en définir exactement la teneur et les conséquences, le business plan et business model, notamment pour les cinémas ou respectivement de manière plus générale pour les lieux de projection.
Face à toutes ces inconnues, la Municipalité vous propose, à travers ce préavis et la prise en charge du loyer mensuel de CHF 6'180.- par mois, de maintenir ainsi durant 24 mois un lieu de projection à Montreux, d'offrir à son exploitant traditionnel une possibilité de se transformer et à d'autres acteurs potentiels, une possibilité de prendre possession de ces lieux. Finalement de permettre au public montreusien, jeune et moins jeune, de vivre une expérience qui ira, nous l'espérons, au-delà de l'offre cinématographique traditionnelle.
Au sujet de la transformation, je rappelle d'ailleurs que votre Conseil a récemment accepté, à une large majorité, un fonds de soutien de relance de CHF 2,5 millions, qui permettra notamment aux acteurs de l'événementiel montreusien, d'effectuer cette transformation. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président
Avant de traiter les demandes de vote à bulletins secrets et de vote à l'appel nominal, il y a un amendement qui a été accepté en commission, que nous allons voter avant de passer à la suite.

Amendement de la commission :
La commission propose d'amender le point 2 des conclusions sous la forme suivante : « 2. de prendre en charge les loyers des salles Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, **pour autant que Cinérive SA aie et utilise ses capacités d'exploitations à Montreux** »
VOTE l'amendement est **accepté** à la majorité moins 1 non et 6 abstentions

Demande M. Chiaradia, vote à l'appel nominal
Plus de 9 membres soutiennent cette proposition.

Demande de M. Luder, vote à bulletins secrets
Plus de 14 membres soutiennent cette proposition.

Monsieur le Président oppose les deux propositions :
38 voix pour le vote à bulletins secrets, 31 voix pour l'appel nominal et 13 abstentions

Le vote se fera à bulletins secrets.

M. Jean-Marc Forclaz
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 08/2021 de la Municipalité du 19 février 2021 au Conseil communal relatif à la pérennisation des salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation ;
à la prise en charge des loyers des salles Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 ;
à l'octroi d'une subvention pro rata temporis en faveur de Cinérive SA, à financer par crédit complémentaire au budget 2021 ;
à la réponse à la motion de M. Emmanuel Gétaz « Sauvons les cinémas de Montreux », prise en considération le 18 novembre 2020 ; à
la réponse à la motion de Mme Géraldine Torchio « Pour une Commune de Montreux avec son cinéma », prise en considération le 18 novembre 2020

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de pérenniser les salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation ;
2. *de prendre en charge les loyers des salles Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023**, pour autant que Cinérive SA aie et utilise ses capacités d'exploitations à Montreux »;***
3. d'accorder à cet effet une subvention de CHF 55'620.- en faveur de Cinérive SA sur le compte 150.3653.01 « subventions aux frais de location », à financer par crédit complémentaire au budget 2021 ;

4. de porter aux budgets 2022 et 2023 les montants correspondants pro rata temporis, respectivement CHF 74'160.- et CHF 18'540.- ;
5. de prendre acte que le présent rapport répond aux motions de M. Emmanuel Gétaz « Sauvons les cinémas de Montreux » et de Mme Géraldine Torchio « Pour une Commune de Montreux avec son cinéma », prises en considération le 18 novembre 2020 ;
6. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ces affaires.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité par 45 OUI moins 38 NON et 3 bulletins blancs au vote à bulletins secrets

Applaudissements de l'assemblée.

8.5. sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Tal Luder : « Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène ». (Rapp. M. Mario Gori) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vous invite tous à soutenir ce postulat, entre le moment où nous avons tenu la commission et aujourd'hui, il y a déjà eu deux stations à hydrogène publiques installées en plus, cela progresse. D'autres technologies sortent, s'affinent, cela continue, c'est un mouvement qui n'est pas prêt de s'arrêter. La phrase de "nul n'est prophète en son pays", si elle était suivie par ce Conseil, aucun d'entre nous n'aurait jamais raison. J'espère que vous le soutiendrez, la commission a été très intéressante et j'ai été étonné de constater que tous les commissaires ont apporté des précisions et sont allés glaner des informations à droite et à gauche.
Maintenant, l'objet que je demande, à savoir la ligne VMCV, peut-être que cela paraît soit trop ambitieux, soit pas assez rentable, mais je pense que pour un pan de l'économie et la décarbonation de la société telle que nous l'avons voté et que c'est souhaité au niveau fédéral, nous ne pouvons pas ne pas mettre un pied dans la porte de l'hydrogène à Montreux. Nous ne devons pas rester sur le quai de la gare à regarder le train passer, je vous invite à soutenir ce postulat, et la réponse de la Municipalité pourrait très bien être une étude ou une prise de renseignements concernant ce domaine, et le postulant que je suis pourrait très bien accepter cette réponse à mon postulat, je vous remercie.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre soutiendra cette motion transformée en postulat, la Suisse est pionnière en matière d'hydrogène, qui est une des énergies du futur, sans conteste pour nous, ici, à Montreux. L'hydrogène n'est plus une science-fiction, nous venons de l'entendre il y a plusieurs stations où nous pouvons déjà faire le plein. Certainement que dans 3 à 5 ans nous verrons la création d'une station, soit à Montreux ou peut-être aussi à Vevey, puisque nous pourrions aussi aller au cinéma pour faire le plein.

Montreux Libre ne souhaite pas que la commune dépense des dizaines ou des centaines de milliers de francs pour une étude, sachant que nous serons utilisateurs de ces technologies, mais pourquoi pas profiter du fait que nous sommes membres de l'association cité de l'énergie ?
Il y a d'autres communes qui sont déjà très actives, une petite commune comme Collombey-Muraz (vous trouverez la référence dans le rapport) et dans le bas Valais, il y a de l'intérêt. J'avais également proposé un travail de bachelor ou de master pour faire un tour d'horizon, la réponse de la Municipalité a été que nous n'étions pas capables d'accompagner un étudiant pour ce genre d'activité.
Je vais intervenir dans le prochain point de l'ordre du jour concernant le dépôt de notre collègue, M. Romain Pilloud, où, au contraire, le même Municipal nous dit qu'il était possible de prendre un étudiant pour faire des mesures. Je suis perplexe que nous puissions, pour l'hydrogène, accompagner un travail et que nous ne puissions pas accompagner quelqu'un qui fait une étude pour se renseigner sur les opportunités.
Nous avons, au mois de décembre, le salon international du climat, qui va attirer probablement 15'000 visiteurs, ce qui fait une jolie vitrine pour Montreux pour, avec très peu de moyens, proposer une activité aux énergies renouvelables en incluant l'hydrogène. Je propose à ce Conseil de voter OUI à ce postulat et je vous remercie pour votre attention.

Mme Claudia Hischenhuber (Verts)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe des Verts est favorable au développement de technologies utilisant l'hydrogène vert, c'est-à-dire issu exclusivement des sources renouvelables. Nous pensons que la commune devrait, par exemple lors des marchés publics, favoriser les entreprises qui ont recours à des moyens de transports dont les émissions de CO2 sont faibles voire nulles, comme les camions qui roulent à l'hydrogène et qui pourront bientôt faire le plein à la SATOM.
Cependant nous refusons la motion transformée en postulat pour les raisons suivantes :
À l'heure actuelle nous n'avons pas trouvé d'opportunité économiquement défendable pour notre commune.
Nous n'avons ni le tissu industriel pour créer de grandes installations, ni la taille critique pour agir comme ville pionnière.
Nous ne voyons pas de raisons de financer une étude sur une proposition relativement vague.

M. Michel Posternack (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Mon intention n'est pas de relancer le débat sur la faisabilité à Montreux de transports publics à hydrogène. Une majorité de votre commission vous invite d'ailleurs à ne pas prendre en considération la motion de M. Luder, transformée en postulat. A mes yeux toutefois, ce postulat a un grand mérite, celui de sensibiliser notre Conseil aux alternatives à la mobilité basée sur les carburants fossiles. Malheureusement, l'unique alternative actuelle, la mobilité électrique, qui est abondamment vantée dans les médias, n'est pas encore à la hauteur des attentes, et ceci pour les raisons suivantes.
En premier lieu, la plupart des propriétaires de véhicules électriques avec batterie rechargeable ne sont pas conscients du bilan écologique plutôt médiocre de leur véhicule, si l'on tient compte de sa construction et de son recyclage. Ce score décevant est essentiellement lié à la fabrication des batteries. Ainsi, en termes de CO2, un véhicule électrique avec batterie Lithium-ion doit parcourir, selon les modèles, entre 50.000 et 100.000 km pour compenser le surcroît de CO2 émis lors de sa fabrication,

et pour devenir plus vertueux qu'une voiture à moteur thermique moderne. Avec bien sûr l'hypothèse que la production d'électricité utilisée lors de la vie du véhicule électrique ne génère pas de CO2.
L'autre alternative, dont il est d'ailleurs question dans le postulat, est un véhicule utilisant de l'hydrogène et une pile à combustible. Là aussi, le bilan énergétique est plus médiocre qu'on pourrait l'imaginer. Il faut savoir que le rendement d'une pile à combustible n'est, de nos jours, que d'environ 50%, c'est à dire que seulement 50% de l'énergie chimique correspondant à la formation de l'eau dans la pile est convertie en électricité, et le 50% restant est simplement dissipé sous forme de chaleur, la plupart du temps inutilisée. Et je laisse de côté le modeste bilan énergétique de la production d'hydrogène nécessaire au fonctionnement de la pile. On voit donc que globalement le rendement de cette approche est encore très faible.
La conclusion, Mesdames et Messieurs, est que, malgré les apparences, le "tout électrique" doit faire encore de grands progrès pour être vraiment qualifié d'écologique. L'hydrogène jouera certainement un rôle important à l'avenir, mais, pour en revenir au postulat de M. Luder, il est malheureusement évident que Montreux n'a ni les moyens de mettre en service des bus à hydrogène, même en nombre limité, ni de contribuer à la recherche fondamentale et aux développements nécessaires dans ce domaine. Par contre, je verrais très bien notre ville, cité de l'énergie, se profiler dans le futur en tant qu'organisatrice de congrès et de séminaires dédiés aux technologies de l'hydrogène et à la mobilité électrique. Ce serait là une contribution très valable de Montreux pour l'avenir.
Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à ne pas prendre en considération ce postulat tel que présenté. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,
Si la volonté de décarboner la société et de vouloir profiler l'hydrogène comme l'une des énergies propres du futur paraissent des objectifs auxquels l'on ne peut que souscrire, les moyens de promouvoir cette énergie à Montreux et le fait d'y associer activement notre économie montreusienne, tels que décrits dans cette motion transformée en postulat, laissent le groupe PLR dubitatif. Et une fois n'est pas coutume, je salue également la clairvoyance et la position de ma préopinante des Verts.
Tout d'abord, même si l'hydrogène est un domaine prometteur pour les énergies propres, une proposition de ce type semble encore prématurée, comme le souligne plusieurs fois l'excellent rapport de commission. J'en profite ici pour remercier le président-rapporteur, qui révèle ici des talents d'écriture insoupçonnés.
Ensuite et surtout, ne nous y trompons pas : il ne s'agit pas, avec le vote de ce soir, de se prononcer pour ou contre l'hydrogène. Il s'agit de savoir si c'est bien le rôle d'une commune, en l'occurrence la nôtre, d'engager des deniers publics conséquents afin de développer une économie dans ce domaine.
Plus en détail, le postulat pose en filigrane les questions suivantes :

- Premièrement, est-ce vraiment à une commune d'engager des moyens financiers importants et de prendre les devants dans un domaine où la technologie actuelle n'est pas encore au point et où un projet de recherche européen, PROMETEO, auquel participe l'EPFL, vient tout juste d'être lancé en début d'année 2021 ?
- Ensuite, est-ce vraiment à une commune d'engager des moyens financiers importants afin de créer les conditions cadres pour développer une économie de niche sur son territoire avant même de connaître la réponse du Conseil d'Etat au postulat accepté par notre Grand Conseil et intitulé « l'hydrogène fait-il partie des énergies de demain pour le Canton de Vaud » ?

- Finalement, est-ce vraiment à une commune d'engager des moyens financiers importants là où des entreprises privées suisses, pionnières dans ce domaine, par exemple Coop ou Migros, investissent déjà des moyens considérables pour développer cette technologie ?

La majorité du groupe PLR répond par la négative à toutes ces questions et ne soutiendra pas cette motion transformée en postulat.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour revenir au postulat qui a été déposé au Grand Conseil, il a été accepté et le conseil d'Etat doit donner une réponse d'ici le mois de juin.

Si cette réponse est favorable, c'est qu'il y aura un appui, et j'ai un voire deux députés dans la salle qui peuvent peut-être nous en dire plus ?

Il pourrait y avoir un appui cantonal pour des projets qui ont un rapport avec l'hydrogène, nous ne serions pas seuls.

De plus, Mme Ruedin est, si je ne me trompe pas, responsable du développement environnemental durable pour la ville de Vevey ?

Et si je ne me trompe pas à nouveau, une motion similaire a été déposée au Conseil de Vevey pour utiliser l'hydrogène.

Encore une fois, Montreux ne serait pas seule, nous passons à un niveau intercommunal qui serait intéressant, d'autant plus pour une ligne de bus.

C'est pour cela que je vous demande de bien réfléchir, un postulat c'est l'opportunité pour la Municipalité de fournir un rapport, cela n'a pas besoin d'être une bible ou un livre, c'est juste de dire que « nous l'avons pris en compte », il y a peut-être quelque chose à faire mais nous ne savons pas encore comment, pour le moment. Moi, ce type de réponse me conviendrait, c'est tout.

De juste refuser en disant que c'est au point du balbutiement, c'est faux, et pour Mme Hischenhuber, je ne vous remercie pas de dire que le développement de mon postulat est beaucoup trop vague, parce que j'ai donné un point et une intention précise et un projet qui pourrait être accompli, je ne vois pas ce qu'il y a de vague dans mes propos.

Pour terminer, en aparté, par rapport aux propos de mon collègue M. Müller, je ne sais pas si sa tirade était ironique concernant le rapport et les talents de notre président-rapporteur, mais ce n'est pas un secret que les commissaires peuvent parfaitement participer à l'édition du rapport et envoyer leurs commentaires ou leurs articles. Je ne sais pas quelles étaient vos intentions avec ces propos. Je vous remercie et je vous invite encore une fois à soutenir mon postulat parce que cela ne tuera personne.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, Chères et chers collègues,

La Municipalité ne conteste pas le potentiel de l'hydrogène, la Municipalité et les services en charge de ces domaines s'intéressent au développement et au potentiel de ce vecteur énergétique. Néanmoins, comme cela a été dit par M. Müller et par Mme Hischenhuber, la question qu'il faut se poser n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre l'hydrogène, mais "quel rôle Montreux peut jouer et à quel moment ?"

Plusieurs personnes sont intervenues en faveur de ce postulat tout en démontrant que notre rôle ne pourrait être que faible. De plus, nous avons la preuve que des projets se concrétisent indépendamment de nous.

Les trois enjeux sont d'ordre académique, industriel et financier.

Avons-nous les moyens d'investir ? Je vous rappelle que la France et l'Allemagne ont annoncé des milliards d'euros d'investissements, est-ce que nous pouvons participer à de tels investissements, avons-nous les moyens financiers ? Non.

Avons-nous des industries qui produisent de l'électricité en trop et que nous pourrions utiliser pour produire de l'hydrogène ? Non
Avons-nous des industries qui ont des parcs de véhicules adaptés pour faire du développement ? Non
Avons-nous des hautes écoles ou d'autres établissements académiques qui pourraient accompagner ces recherches ? Non
Cela ne veut pas dire que Montreux n'a rien à proposer, mais actuellement dans les enjeux qui sont face à notre société en termes de décarbonation, quand bien même le potentiel de l'hydrogène existe, nous devons reconnaître que Montreux n'a pas d'atout et être modeste, en constatant que notre Commune n'a pas un grand rôle à jouer pour le moment.
Evidemment, vous pouvez demander que la Municipalité fasse une étude, développer certains points et mettre cela par écrit et, effectivement cela « ne tuera personne » pour reprendre les propos de M. Luder.
Mais la Municipalité vous invite aussi à être un peu sérieux, l'administration a des ressources limitées en termes de compétences et de disponibilités. Il s'agit d'accepter de faire une étude parce que c'est un sujet d'actualité, à notre sens, ce n'est pas assez fondé et augmente inutilement le travail de notre administration.
Vous devrez prochainement discuter d'une motion invitant la Municipalité à répondre plus rapidement à certaines motions et postulats, mais cela participe aussi à une responsabilité qui vous incombe, d'accepter des textes auxquels nous pouvons apporter des propositions.
Je maintiens que les idées que M. Tal Luder développe dans son postulat sont relativement floues et c'est également ce que la commission a considéré en faisant d'autres propositions.
La Municipalité vous invite donc, toutes et tous, à vous poser la question : "Est-ce que parce que le sujet sera potentiellement intéressant et qu'il nous concernera peut-être un jour que nous devons l'accepter ?". A quand des postulats pour étudier le rôle de la commune de Montreux dans la blockchain, dans l'informatique quantique ou sur l'intelligence artificielle ?
Des sujets intéressants et d'avenir, il y en a beaucoup. Mais quelles sont les forces de Montreux et qu'est-ce que nous devons valoriser.
Je le répète dans le domaine de l'hydrogène, nous devons être modestes et reconnaître que nous n'avons rien à apporter.

M. Dominik Hunziker (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je suis estomaqué d'entendre un Municipal Vert dire qu'il n'y a pas de parc de véhicules en Suisse pour de l'hydrogène, dans un pays où il y a des montagnes.
Quand nous voyons les problèmes que nous avons pour avoir des véhicules utilitaires avec des batteries, vous montez trois fois avec une voiture électrique à l'Alpage et votre véhicule est déchargé.
Le futur, s'il n'y a pas le mazout, c'est l'hydrogène, donc je trouve cela assez scandaleux de la part d'un Vert, je suis désolé de le dire.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
M. Hunziker, je suis vraiment désolé si je vous ai fait réagir ainsi, je me suis peut-être exprimé trop vite. Je parlais du potentiel sur Montreux et pas de la Suisse.
Est-ce que nous avons une entreprise qui gère tout un parc de véhicule qui serait capable pas seulement d'acheter des véhicules à hydrogène mais aussi de participer à l'effort de recherche qui est fait sur ce sujet ?

Je m'exprimais juste sur ce genre de questions spécifiques à notre Commune. Que dans peut-être 5 ou 10 ans nous ayons des véhicules à hydrogène, et dans 15 ans des véhicules à hydrogène avec un certain rendement pour concurrencer les batteries, je ne l'exclus pas.
Je parlais uniquement du potentiel sur la commune de Montreux, parce que ce que nous devons discuter ici, c'est le rôle de Montreux. Je reprends un exemple cité précédemment, pouvons-nous concurrencer les milliards d'euros que la France va injecter pour développer l'aviation à hydrogène en partenariat avec Airbus ?
Nous allons bientôt discuter des comptes de la commune de Montreux, nous aurons un bout de réponse, mais je ne crois pas que nous ayons cet argent à disposition.
Excusez-moi si je n'ai pas été clair, mais je parlais du potentiel de la commune de Montreux à participer à ce genre de projet alors qu'à terme, il y aura certainement des utilitaires avec des piles à combustible sur le territoire suisse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Mario Gori (SOC)
En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la commission recommande de ne pas prendre en considération la motion transformée en postulat de M. Tal Luder « Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène ».

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération à la majorité moins quelques OUI et 10 abstentions

8.6. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud : « Un parc solaire et novateur à la Foge ». (Rapp. M. Bernard Tschopp) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La commission a probablement permis de recentrer le postulat qui était, je dois l'avouer, extrêmement large sur cette question. La commission a fait un petit travail de nettoyage bienvenu.
Ce qu'il en reste, ce n'est pourtant pas rien, c'est la possibilité de faire le point sur le potentiel non réalisé à la Foge et de réfléchir à d'éventuelles solutions à partir de là.
Cette analyse pourrait se faire en quelques mois, ensuite selon les conclusions d'un préavis, il pourrait y avoir un projet d'étude, un investissement ou une autre décision ou proposition de la Municipalité.
Pourquoi renoncerions-nous à évaluer un potentiel énergétique ? Le site de la Confédération dédié à cette question démontre à la Foge un potentiel théorique sur les toits comme sur les façades sud des bâtiments, comme nous pouvons le faire depuis un certain nombre d'années.
En pratique c'est une bonne question, ce postulat est là pour que nous puissions y répondre. Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ce postulat et vous invite à faire de même, merci.

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Ce postulat ne sera pas soutenu par le PLR.

Comme indiqué par M. Walther, une entreprise privée peut déjà équiper l'ensemble de ses toitures.
Rajouter dans la boucle la commune de Montreux entre le partenaire métier qu'est la « Romande Energie » et les privés qui veulent se développer dans ces énergies et un non-sens à notre avis.
Comme le rappelaient certains lors des élections, il faut faire attention aux spécialistes du FBI, ceux des « Fausses Bonnes Idées ».

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre ne soutiendra pas ce postulat, nous sommes toutes et tous, dans notre groupe, favorables aux énergie renouvelables, mais lors de la commission nous nous sommes très vite rendus compte, suite aux explications de M. le Municipal, que ce postulat n'avait pas grande valeur, puisqu'une bonne partie de cet emplacement était équipé à l'aide du soutien communal, notamment, et l'idée principale que nous pouvions retirer de ce postulat, serait de faire une soirée d'information dans la Foge, comme déjà fait par le passé.
Entre autres, ce postulat n'avait pas beaucoup de sens, car le travail a été fait et il a été proposé qu'un étudiant prenne certaines mesures pour connaître le potentiel qui reste, mais, comme je vous l'ai dit, je reste perplexe que nous puissions accompagner un étudiant.
Nous estimons qu'il faut favoriser les énergies renouvelables, mais cela ne semble pas efficace pour ce postulat.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC votera librement sur cet objet. Pour ma part je le refuserai, pas par vengeance ou pour faire comme l'on m'a fait pour l'hydrogène, cela n'a rien à voir.
Il y a, il me semble, une petite imprécision dans le rapport, vous me direz "pourquoi je ne l'ai pas relevé ?", c'est parce que la commission était fermée au moment où je suis revenu, c'est de ma faute, ce n'est pas le postulant qui a évoqué la toiture avec le solaire, mais bien moi, pendant la discussion.
Étant donné que je pense que cela peut être une possibilité intéressante de couvrir le parking P+R avec un structure légère, à l'instar du parking de la Migros triple d'Aigle pour ceux qui connaissent l'installation, je me réserve le droit de vous proposer, prochainement, une fausse bonne idée, concernant uniquement cet objet de couvrir le toit, pour produire de l'énergie en autoconsommation et pourquoi pas pour la pose d'un électrolyseur pour produire un petit peu d'hydrogène local, pour un projet à taille montreusienne, comme par exemple les vélos à hydrogènes qui existent.
Je ne veux pas reprendre le sujet et pour ma part je voterai non pour les raisons évoquées.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Très brièvement, pour répondre à Mme Lauber Fürst, il y a différents niveaux d'études, différents niveaux de travail de recherches et c'est pour cela que dans certains cas le recours à des étudiants ou à des stagiaires est possible et dans d'autres pas.
Il est très différent d'avoir un étudiant qui pourrait, dans le cadre d'un travail pratique, venir prendre des mesures, analyser le potentiel solaire d'un site tel que celui de la Foge ou de dire que nous pourrions accompagner des bachelors.
Pour avoir des travaux d'une certaine qualité et qui apportent quelque chose, il faut des ressources à la hauteur. Plus nous prenons des étudiants d'un certain niveau, plus

il faut de compétences académiques pour faire aboutir leur recherche à quelque chose de valeur. C'est dans ce cadre-là où je m'étais expliqué, sur la distinction à faire. Oui, nous avons parfois recours à des étudiants pour évaluer le potentiel solaire d'un site. Par contre, non, nous n'accompagnons pas des bachelors à la commune de Montreux. J'espère avoir clarifié vos doutes Mme Lauber Fürst et sinon je m'expliquerai volontiers avec vous une autre fois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Bernard Tschopp
En conclusion, avec 4 oui, 4 non avec la voix prépondérante du président de séance et 2 abstentions, la commission vous recommande de ne pas prendre en considération le postulat intitulé « Un parc solaire novateur à la Foge »

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération par 49 NON, 26 OUI et 7 abstentions

8.7. sur la prise en considération ou non de la pétition d'un groupe de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux demandant la démolition de la ruine à la Route des Colondalles 85. (Rapp. Mme Béatrice Tisserand).

M. le Président
J'invite Mme Tisserand à rejoindre la tribune.
Mme la Présidente de la commission, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

Mme Béatrice Tisserand
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme je vous l'ai communiqué par mail, il y a eu une erreur lors de la saisie des votes, c'est bien par 9 non, 0 oui et 1 abstention que la pétition a été refusée.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc (Verts)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Quelques affirmations figurant dans le rapport de la commission sont quelque peu surprenantes.
On y lit notamment que, « actuellement, il n'y a pas de moyens pour la Municipalité de forcer le propriétaire à démolir » et que « nous n'avons pas de base légale pour forcer le propriétaire à démolir ».
Si tel est bien le cas, il faut que la Municipalité nous explique pourquoi l'art. 87 al. 3 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, qui prévoit que la Municipalité « ordonne la démolition des constructions et des ouvrages abandonnés qui nuisent à l'aspect des lieux, alors même qu'ils ne mettraient pas en danger la sécurité publique », n'est pas applicable.
On peut aussi se demander si, selon la situation en matière de permis de construire, on ne pourrait pas appliquer l'art. 128 de la même loi, qui permet de retirer le permis de construire si, sans motifs suffisants, l'exécution des travaux n'est pas poursuivie dans les délais usuels et qui autorise la municipalité à exiger la démolition de l'ouvrage et la remise en état du sol ou, en cas d'inexécution, d'y faire procéder aux frais du propriétaire.

Je crois que les pétitionnaires et, de manière générale, les habitantes et habitants de notre commune, ont droit à des explications précises à ce sujet.
Le rapport de la commission évoque aussi, de manière assez générale, les intérêts particuliers d'un pétitionnaire et on y voit un conflit d'intérêts.
À mon sens, cette question est sans importance pour le conseil communal. Nous devons nous pencher sur l'objet de la demande et évaluer sa pertinence et nous n'avons pas à juger de la motivation d'un pétitionnaire.
Pour ma part, je pense qu'il est dans l'intérêt des habitantes et habitants de notre commune (ou au moins d'une partie d'entre eux) de voir disparaître cette verrue.
Dans ce sens, et afin que la Municipalité puisse fournir une réponse détaillée et argumentée, je vous invite à prendre en considération la pétition.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si les déclarations municipales faites en commission sont bien exactes et qu'aucune base légale ne permet à la Municipalité de forcer le propriétaire à démolir, bien que nous aimerions tous que cette construction ou ruine disparaisse - j'ai peut-être une ébauche de réponse à donner à M. Blanc -, à la lecture du rapport, je trouve que la Municipalité et le service de l'urbanisme ne manquent pas de culot. Dans les démarches qu'ils entreprennent auprès de l'actuel propriétaire, afin de le convaincre de démolir ce qui est construit sur sa parcelle, alors que c'est la commune qui est responsable, puisque l'état actuel est vraisemblablement dû à l'annulation du PGA.

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Sur le fond, le groupe PLR suivra les conclusions modifiées du rapport et refusera la prise en considération de la pétition.
Quant à la forme, nous remercions les commissaires de notre groupe qui ont pu expliquer ce qui s'était passé lors de cette séance.
Le rapport présenté avec des questions/réponses ne donne pas une bonne lisibilité. Il est important que nos décisions se fondent sur une présentation des faits claire et précise. Cette responsabilité incombe au Président rapporteur et au groupe qu'il représente.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En préambule de mon intervention qui est plutôt sur la forme et d'ordre technique, j'aimerais dire à la présidente-rapporteuse que les propos qui vont suivre ne sont pas destinés à diminuer la qualité de son travail ou de son rapport, c'est purement en tant que commissaire de la CCO, de l'organisation du Conseil et surtout du site pour produire les rapports que j'interviens
En programmation nous disons que tout ce qui est écrit deux fois est écrit une fois de trop, c'est-à-dire que les doubles saisies amènent à des erreurs et j'en profite pour rappeler à tous que dans le système, il faut juste introduire le vote, dans l'onglet vote, et ne pas le reprendre dans les conclusions. Nous pouvons avoir une saisie erronée dans les conclusions et le vote qui du coup ne correspond pas. Là ce n'était pas le cas, vu que c'était erroné à la base, mais pour les suivants, saisissez uniquement dans l'onglet "vote" le nombre de votes.
Concernant les conclusions, à mon avis, elles sont quelque peu problématiques sur la forme, parce que dans les conclusions, il y a une interprétation dans cette phrase, « d'un groupe de citoyens habitants principalement le secteur de la route des Colondalles », qui ne se trouve pas dans le titre de la pétition. Les conclusions à mon

sens devraient simplement se limiter à: "la commission recommande de ne pas prendre en compte la pétition". Je ne sais pas s'il est possible de modifier les conclusions, mais pour que cela soit plus clair, il devrait y avoir juste la décision de la commission sans le vote et sans interprétation personnelle, ou de la commission, du titre.

M. Alexandre Staeger (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaitais d'abord répondre à la remarque de M. Luder, sur la forme de l'écriture des conclusions, cela fait maintenant 15 ans que je suis membre de ce Conseil et cela fait 15 ans que nous inscrivons dans les conclusions, c'est par tant de OUI, tant de NON et d'abstentions que le préavis, le postulat, etc… est accepté ou refusé.
Je ne vois pas l'idée de ne plus le mettre, juste pour des motifs informatiques. Moi, désolé, je ne suis pas informaticien et je suis peut-être attaché aux traditions, mais je ne vois pas où est le problème de l'écrire plusieurs fois.
Par ailleurs sur le fond de la question je dois avouer que je partage l'avis de M. Blanc et que je n'ai toujours pas reçu de réponse. Pourquoi ces articles 86 et suivants LATC, ne seraient pas applicables ?
Merci de la réponse de la part de la Municipalité.

M. Christian Neukomm, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.
Je remercie M. Blanc de son intervention.
Je vais peut-être préciser les choses. Dans le cadre de la discussion générale, il a été discuté de la problématique de cette obligation ou contrainte pour le propriétaire de démolir.
Je vais préciser certains points. Bien sûr que la Municipalité peut ordonner la démolition pour des questions esthétiques, maintenant l'esthétisme est une notion qui est assez difficile à cerner, elle peut être adaptée en fonction de l'œil que nous y prêtons.
Nous pourrions également, en cas de refus d'obtempérer du propriétaire et une fois un éventuel contentieux réglé en justice, procéder à la démolition par substitution, sans même que la sécurité publique ait été concernée.
Ce qui a été développé le soir de la commission, c'est qu'il n'y avait pas formellement de risque pour la sécurité ou de danger pour la santé publique.
Pour cela la Municipalité devrait alors solliciter votre Conseil, en vue de l'obtention du montant nécessaire pour procéder, par substitution, à la démolition.
Il n'y a quasiment pas, à ce stade, de jurisprudence en la matière, car il est très rare que les autorités communales agissent par substitution pour des raisons d'ordre esthétique, sans que l'insécurité publique ne soit avérée.
Le risque de précédent deviendrait important, C'est une ruine qui est connue de tous, parce qu'elle est située à un endroit malheureusement très visité et très beau, mais elle n'est pas la seule ruine qui devrait alors peut-être faire l'objet de ce type de disposition.
Concernant l'article 118, lié à la péremption du retrait de permis de construire, le bâtiment concerné a fait l'objet d'un arrêt de travaux, qui date d'à peu près 8 ans. Aucun dossier n'a pu être obtenu par la Municipalité pour que les travaux puissent reprendre. La péremption d'un permis de construire ne peut avoir lieu et ne court que lorsque les travaux sont à l'arrêt et par conséquent aucun ordre de remise en état ne peut valablement être émis par l'autorité compétente.
Ce sont les faits, concernant la situation actuelle de la Ruine des Colondalles.

Pour répondre à M. Haldi, je vous rappelle que ce n'est pas la Municipalité qui a annulé le PGA.
Quant à la réunion que nous avons eue avec les propriétaires, deux jours après la commission, elle avait pour but de sensibiliser lesdits propriétaires à l'opinion, au sentiment et au ressenti des habitants et d'une partie des Conseillers communaux en leur expliquant que cette ruine n'était pas esthétique.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Monsieur Neukomm, lorsque j'ai parlé de l'annulation du PGA, je n'ai pas parlé de la Municipalité, j'ai parlé de la commune. Evidemment que ce n'est pas la Municipalité qui a annulé le PGA, mais elle est responsable, comme le Conseil de l'époque, de la dernière mouture qui a été annulée par le tribunal fédéral.
Je vous invite tous à aller lire les trois arrêtés du tribunal fédéral concernant l'annulation du PGA de Montreux (c'est édifiant, tant pour notre exécutif que pour ce Conseil, quant à l'élaboration du PGA 2021 par la commune).
Maintenant j'ai une question et je pose ma question aux juristes de cette salle, parce que je ne pense pas que M. Neukomm soit capable de me répondre : si aujourd'hui nous forcions ce propriétaire à démolir ce qui est construit sur sa parcelle, étant donné que nous n'avons pas de PGA et que la commune est responsable de cette situation, est-ce que légalement il pourrait se retourner contre cette décision ?

M. Joe Filippone (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Indépendamment des questions posées par M. Haldi, moi je voudrais juste recadrer le débat par rapport à la base des décisions qui ont été prises pour refuser cette pétition.
Je n'avais pas connaissance des articles qui ont été mentionnés, quand je dis que je n'avais pas connaissance, je devrais le savoir en somme puisque cela fait partie d'un règlement de construction, d'après ce que j'ai vu.
Je me suis fié à l'avis de Mme Wasem qui nous disait que nous n'avions pas force de loi, pour obliger à la démolition.
Notre grand souci était que nous savions que nous ne pouvions pas forcer à la démolition et pour le coup, il aurait fallu, si nous acceptions ce genre de procédés, que la Municipalité, respectivement le Conseil communal, se substitue au propriétaire qui ne veut pas démolir et le force à démolir tout en assumant peut-être même les frais.
Le fond du problème, en ce qui me concerne, c'est ce que j'ai défendu, c'était que pour moi il était inadmissible que la commune sorte une somme qui a été mentionnée, environ CHF 300'000.-, en prenant les frais à charge pour démolir cette ruine, ainsi que d'autres qui se trouveraient à Montreux.
Pour le reste, s'il y a une loi ou une règle qui pourrait permettre de forcer le propriétaire à démolir sa ruine, je dirais que tous les débats de la commission ne se sont pas du tout portés sur ces aspects là, mais précisément pour savoir s'il est juste que la commune investisse des deniers publics pour une démolition « forcée » sous les arguments dont nous avons parlé, réglementation ou autre. C'est aussi cet aspect-là de la chose qu'il faut considérer.
Il y a, dans le rapport, une petite coquille, ce n'est pas le même propriétaire qui a trois propriétés, mais il y a trois propriétés qui ont été construites par le même architecte, qui ont le même aspect et le même état de ruine. Pour le coût, si nous estimons CHF 200'000 à 300'000.- de frais, la commune devra trouver une solution pour justifier d'investir CHF 900'000.-, pour évidemment améliorer son patrimoine puisqu'effectivement dans chaque situation c'est une catastrophe au niveau esthétique et au niveau de l'intégration, mais est-ce c'est à nous d'investir cet argent, surtout si

nous ne pouvons pas le récupérer auprès des propriétaires respectifs ? C'est bien là que se trouve le problème par rapport à ce sujet, je l'ai précisé en préambule, indépendamment du fait qu'il y a apparemment des articles qui pourraient être retournés contre le propriétaire ou le forcer à réaliser son propre projet, de le terminer, parce que cela n'a pas été évoqué non plus. Nous n'avons vraiment pas débattu sur la possibilité que la commune puisse forcer le propriétaire à finir ce projet, plutôt que ceux qu'il avait présenté entre deux. Je crois qu'il n'a pas pu obtenir des permis de construire, c'est vrai, M. Haldi a raison, par contre il pourrait peut-être être forcé à réaliser ce permis de construire, mais en ce qui concerne ce genre de questions, nous ne les avons pas du tout évoquées en commission.

M. Alexandre Staeger (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je crois que dans la vie il faut des fois avoir un peu de courage, le courage de prendre des risques et de prendre cette décision d'aller dans le sens des pétitionnaires, c'est faire preuve de courage.
Oui il y a des risques, oui M. Haldi je ne vais pas vous le cacher, à chaque fois qu'une autorité administrative comme la Municipalité prend une décision, il y a un risque de recours. C'est vraiment à chaque décision.
Au bout d'un moment, si nous nous disons "il y a un risque de recours, nous n'allons pas le faire", après il va falloir l'assumer devant les citoyens. Cela fait des dizaines d'années que je passe devant cette ruine et je désespère à force.
Je me suis engagé dans la politique il y a 15 ans pour que les choses changent, le débat de ce soir me rappelle pourquoi je ne me suis pas représenté, Mesdames et Messieurs.
Je pense qu'au bout d'un moment, vraiment, il faut saisir son courage à deux mains et dire "oui, que peut-être au niveau juridique cela créerait un précédent". Peut-être que nous rendrons une décision qui ne servira pas à grand-chose parce qu'après nous ne voudrons pas avancer les CHF 300'000.- nécessaires à la démolition et devoir essayer de les récupérer auprès du propriétaire qui est peut-être insolvable.
Évidemment il y a des risques, mais au bout d'un moment il faut savoir ce que nous voulons, pourquoi nous sommes-là, il faut savoir si chaque fois que nous passons dans la rue des Colondalles, nous voulons voir cette ruine ou pas ?
Pour moi la réponse elle est claire, ou pour reprendre une expression à la mode, la question elle est vite répondue.
Oui il faut démolir cette ruine, oui il faut aller dans le sens de la pétition que je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à soutenir.

M. Olivier Blanc (Verts)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il me semble aussi que ce que répond M. le Municipal est assez vague et prouve qu'il y a une nécessité de clarification. Il faut que ce Conseil prenne en considération cette pétition pour que nous ayons une réponse détaillée, nous la devons aux citoyens. Il est évident, il ne faut pas exagérer, nous parlons d'exécution par substitution après avoir ordonné la démolition au propriétaire.
Nous n'en sommes pas immédiatement à ce stade-là et suivant les cas, j'imagine qu'il y a des hypothèques légales. Je ne connais pas la procédure et il serait intéressant d'avoir une vue d'ensemble et étant donné le flou de la situation, je pense que la prise en considération s'impose.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je m'adresse à M. Staeger l'avocat, par rapport à sa dernière prise de parole, moi je considère que nous ne sommes pas dans une situation comme celle où nous aurions un plan général d'affectation, où nous aurions des règles de constructions. Là je serais tout à fait d'accord que dans le cas d'un promoteur, qui n'a pas pu réaliser un projet pour diverses raisons, soit obligé de trouver une solution pour la situation dans laquelle se trouve cette construction.
Mais aujourd'hui, si le propriétaire actuel ne peut pas réaliser son projet, c'est parce que nous n'avons pas de plan général d'affectation et que tel que le rappellent les décisions du tribunal fédéral, c'est de la responsabilité de la commune de Montreux.
A mon sens je pense que cette personne aura des arguments plus que recevables pour dire qu'elle est dans une situation où elle ne peut pas trouver de solutions à cause de la commune de Montreux.

M. Alexandre Staeger (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour répondre à M. Haldi, je ne vois tout simplement pas le rapport entre l'annulation du PGA et l'impossibilité de terminer cette ruine. Cela fait peut-être même depuis bien avant que nous ne commencions les travaux du PGA que cette ruine existe.
Vous êtes un enfant de Montreux comme moi M. Haldi, cela fait des années que vous passez devant et que vous voyez cette ruine. Au bout d'un moment il faut savoir si nous voulons continuer à passer devant et ne rien faire ou prendre les choses en main.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Un petit mot à M. Staeger, qui fait partie comme moi du comité de protection des sites où justement nous nous sommes penchés sur un projet sur cette parcelle et le propriétaire qui a laissé la situation telle qu'elle est maintenant n'est pas celui qui est propriétaire aujourd'hui. Voilà la position que j'ai.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)
En conclusion, la commission a refusé cette pétition par 9 non, 0 oui, 1 abstention et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération la pétition d'un groupe de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux demandant la démolition de la ruine à la Route des Colondalles 85.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de cette pétition par 38 NON, 30 OUI et 9 abstentions

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1 No 10/2021 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et à l'augmentation du soutien communal en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera.
(Date de la commission : lundi 26 avril 2021 à 19 h. 00 à la buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence ML : Mme Susanne Lauber Fürst
Membres : Mmes Tanya Bonjour, Anne Duperret, Claudia Hischenhuber
MM. Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Arnaud Grand, François Grand, Dominik Hunziker, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le narcisse à fleurs rayonnantes domine sur nos prairies en tant que neige de mai ! Il attire des gens de partout. Les balades organisées à cette occasion par l'Association Narcisse Riviera, en collaboration avec Montreux-Vevey Tourisme, permettent aux gens, qu'ils soient de la région ou d'ailleurs, non seulement de découvrir son histoire, mais d'apprendre comment l'on se comporte dans la nature en ne prélevant que ce dont nous avons besoin pour notre propre usage et pourquoi il est important de sauvegarder la biodiversité. Cet exemple de tourisme durable est une sortie prisée des familles au printemps.
L'autre avantage de cette action est le fauchage tardif. Il est indéniable que la flore et la faune ont le temps de suivre leur cycle dans ces herbages préservés au printemps ! C'est aussi un signe de reconnaissance envers les agriculteurs et les propriétaires qui font l'effort de revenir à des traditions anciennes en laissant ces prairies se développer au rythme de la nature, que d'augmenter la subvention.
Nous nous réjouissons donc de ce rapport-préavis qui donne une bonne place à la sauvegarde de la diversité biologique en accord avec le cœur de métier de la région qu'est le tourisme.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de Mme Géraldine Torchio intitulée « Occupation de Mont-Fleuri »

Mme Géraldine Torchio
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je remercie la Municipalité et la compagnie Territet-Mont-Fleuri pour ces réponses très claires dont je prends acte. Je me permets tout de même trois remarques en lien avec l'occupation de Mont-Fleuri.
Je m'étonne qu'on ait retiré le permis d'habiter de Mont-Fleuri peu après que Monsieur Baumgartner a emménagé. Une fois perdu, le permis d'habiter est difficile à récupérer et exige une mise aux dernières normes si l'on veut relouer le logement. Cette décision a condamné toute possibilité d'arrangement ou de contrat de confiance, cela, avant même d'engager une discussion avec Monsieur Baumgartner.
Ce qui me frappe également dans ces réponses, c'est combien la Municipalité et la compagnie Territet-Mont-Fleuri semblent des entités très indépendantes l'une de l'autre. Pourtant, le conseil d'administration est composé de trois membres dont deux sont des employés communaux. Je pense que les décisions prises par le conseil d'administration sont fortement influencées par la position de la Municipalité.

Enfin, la compagnie Territet-Mont-Fleuri a choisi une réponse pénale en engageant des frais d'avocat. Ce choix a généré des coûts, qui se montent à plusieurs milliers de francs. Je comprends que ce n'est pas à la commune de Montreux de financer cette dépense mais j'aurais trouvé plus élégant de chercher une solution qui aurait exempté Monsieur Baumgartner de devoir payer une telle facture alors qu'il est dans le besoin. Ce dernier a d'ailleurs quitté Mont-Fleuri juste après Pâques, sans résistance et a remis un logement propre, entretenu et soigné.
Merci de votre attention, je vous souhaite bonne fin de soirée.

- Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud intitulée « Disparition des cartes journalières CFF vendues par les communes »

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je remercie la Municipalité pour ses réponses, pour son engagement et toutes les démarches entreprises afin d'éclaircir la situation.
La question 4 concernant le devenir de l'offre et les réflexions communales, nous restons évidemment dans l'inconnu quant à la nouvelle offre de l'alliance SwissPass.
C'est bien cela qui m'inquiète, il est régulier que l'alliance SwissPass remplace les anciennes offres par de nouvelles offres plus chères, moins convaincantes, moins attractives et dans le cas présent il y a évidemment un risque de ne voir plus qu'une offre entièrement digitalisée et cela évidemment m'inquiète beaucoup.
La Municipalité explique, en fin d'intervention, qu'elle ne souhaite pas développer un outil spécifiquement montreusien. À ce stade je le regrette.
Même si je comprends que le défi n'est pas aisé, je suivrai de près l'évolution de l'offre de l'alliance SwissPass comme nous toutes et tous. Je ne manquerai pas de revenir auprès de ce Conseil lors de la prochaine législature, si la situation le demande.

<u>Interpellation de Mme Tanya Bonjour</u>
« Développement des TC : Montreux, cancre ou trop bon élève ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Au début de mois de mars, j'ai été interpellée en bien, comme on pourrait le dire chez nous, par un titre du 24Heures stipulant que : « Vaud veut inciter ses habitants à prendre le bus » et dont voici le résumé : « Le Conseil d'Etat souhaite investir 50 millions de francs sur 4 ans pour renforcer les lignes régionales et concurrencer la voiture ».
Il est ainsi question d'une vingtaine de lignes de bus périurbaines qui seront renforcées dans le canton, avec, par exemple, des cadences à la demi-heure, voire au quart d'heure sur certaines lignes.
Mais qu'en est-il pour Montreux ? Après quelques recherches, à première vue, pourtant 3ème commune du canton, elle ne semble pas présenter suffisamment « d'intérêt cantonal » pour être concernée et retenue par la DGMR dans le cadre de cet investissement ; ses critères se basant notamment sur l'offre de places de travail ou la politique de mobilité des communes mise en place.
La politique de mobilité étant un thème d'importance toujours plus grande, une telle subvention présenterait un intérêt certain pour Montreux. Alors Montreux, cancre ou trop bon élève ?

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :
1) La Commune a-t-elle été contactée dans le cadre de cette subvention ?

2) N'a-t-elle, comme il le semble, effectivement pas été retenue et si tel est le cas, sur quel(s) critère(s) ?
3) Sommes-nous proches d'avoir le potentiel demandé pour atteindre ces critères déterminants ?
4) Quelles sont les statistiques montreusiennes concernant ces deux points ?
5) Quels sont les enjeux de notre commune en matière de politique de mobilité ces prochaines années ?
6) La commune peut-elle développer certains axes de rabattement pour les pendulaires, en bénéficiant de futurs financements liés au projet d'agglomération Rivelac ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,

La Municipalité remercie madame l'interpellatrice d'avoir transmis ses questions à l'avance, ce qui lui permet de répondre ce soir. En préambule, la Municipalité rappelle que les transports publics sont scindés en trois types de prestations :

- Le trafic touristique, qui devrait être une activité rentable pour les sociétés qui les exploitent.
- Le trafic urbain, essentiellement les services de bus dans les zones urbaines.
- Le trafic régional, essentiellement les lignes « en site propre » (trains, funiculaires, trams…) et les lignes de bus qui relient des zones urbaines entre elles.

Pour les lignes de bus, le critère déterminant pour établir le statut d'une ligne n'est pas les limites communales, mais la continuité ou non du tissu urbain le long du tracé de la ligne.

Les prestations de trafic urbain sont commandées et majoritairement financées par les communes territoriales concernées, tandis que les prestations de trafic régional sont décidées et majoritairement financées par les cantons et la Confédération.

Le soutien du canton de Vaud ne concerne que des lignes de bus qui relèvent du trafic régional. Or, les lignes de bus de la Commune sont presque exclusivement urbaines et ne sont donc pas concernées. La seule exception est la ligne 220 qui relie Chernex aux Bains-de-l'Alliaz par le Vallon de Villard et qui est assurée par CarPostal.

1) *La Commune a-t-elle été contactée dans le cadre de cette subvention ?*

Non

2) *N'a-t-elle, comme il le semble, effectivement pas été retenue et si tel est le cas, sur quel(s) critère(s) ?*

Comme expliqué en préambule, la seule ligne régionale qui dessert notre territoire communal n'entre manifestement pas dans le cadre fixé par le Canton pour déterminer les lignes à renforcer (aussi bien pour le critère du nombre d'emplois que du nombre d'habitants.)

3) *Sommes-nous proches d'avoir le potentiel demandé pour atteindre ces critères déterminants ?*

Non, car les lignes qui ont un rôle de desserte régionale et qui desservent Montreux sont des lignes ferroviaires et ne sont donc pas concernées, vu que le canton a ciblé des lignes de bus. Le reste de nos lignes importantes ont un statut urbain et celui-ci est difficilement contestable.

4) Quelles sont les statistiques montreusiennes concernant ces deux points ?
La Municipalité ne peut pas donner de telles statistiques ce soir.
Il ne semble pas y avoir une concentration suffisante en emplois dans l'un ou l'autre des secteurs de notre Commune.
S'agissant du critère du nombre d'habitants, le point clé est de considérer un rayon de 500 mètres : « *des arrêts non compris dans les zones desservies par du trafic urbain, local ou ferroviaire ».* Or, pour reprendre le titre de votre interpellation, nous sommes « trop bon élève » vu le nombre d'arrêts déjà desservis par du trafic urbain ou ferroviaire.

5) Quels sont les enjeux de notre commune en matière de politique de mobilité ces prochaines années ?
De manière générale, il s'agit de renforcer le transfert modal en faveur de la mobilité en transports en commun et de la mobilité douce. Les outils à disposition pour y parvenir sont connus. S'agissant du volet « Transport en commun » la Municipalité se réfère au rapport 02/2021 relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux et sur les développements que nous pourrions envisager à court et moyen terme pour améliorer l'offre en transports publics.
Cependant, en matière de ligne et sous réserve du futur des lignes VMCV 207 et 208 entre Blonay, Chailly et La Tour-de-Peilz, force est de constater que notre territoire est bien desservi.

6) *La commune peut-elle développer certains axes de rabattement pour les pendulaires, en bénéficiant de futurs financements liés au projet d'agglomération Rivelac ?*
Le projet d'agglomération est encore dans sa phase d'organisation et il est prématuré d'anticiper les projets d'infrastructures qui pourraient bénéficier de futurs financements. Nous pouvons cependant déjà constater que Montreux bénéficie d'une liaison ferroviaire avec le Pays d'En-Haut et que les futurs aménagements seront financés par le fonds fédéral selon le mécanisme de financement accepté par la population en la matière (le fonds FAIF). Avec les autres régions limitrophes, Montreux n'a pas tellement de frontière et on peut ainsi anticiper que les infrastructures de rabattement seront majoritairement prévues sur d'autres communes.

Mme Bonjour est satisfaite de la réponse.

Interpellation de M. Jean-Marc Forclaz
« Piscine de la Maladaire : pourquoi avoir attendu la réouverture pour effectuer le contrôle technique ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La piscine de la Maladaire a été fermée dès le 4 novembre 2020 en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie que nous connaissons tous.
Ces mesures ayant par la suite évolué, la piscine a ouvert progressivement ses infrastructures aux jeunes des divers clubs de natation et de water-polo ainsi qu'aux élèves des écoles de Montreux dès le 15 mars 2021. La piscine a ensuite été fermée 4 jours du 29 mars au 1er avril pour le contrôle technique de printemps.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :
1) Il est évident que les contrôles techniques sont nécessaires en fonction des normes en vigueur ; toutefois, n'aurait-il pas été opportun de profiter de la période de fermeture pour effectuer le contrôle technique ?

2) Même si les contrôles techniques sont vraisemblablement programmés à l'avance, notamment en fonction des disponibilités des entreprises spécialisées mandatées, des contacts avec ces entreprises ont-ils été pris en vue d'anticiper le contrôle technique de printemps ? Si non, pourquoi ?
3) Quel a été le statut du personnel de la piscine durant la période de fermeture, a-t-il été mis au bénéfice des RHT, si oui dans quelle proportion ?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à ces questions.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité remercie M. Forclaz de lui avoir transmis ses questions par avance et nous sommes donc en mesure de lui répondre oralement ce soir. La piscine de la Maladaire a effectivement dû complètement fermer ses portes, comme l'ensemble des piscines de Suisse, en date du 4 novembre 2020. Toutefois, c'est seulement trois semaines après que les clubs ont pu à nouveau organiser leurs activités pour leurs membres de moins de 16 ans. Par la suite, cette limite d'âge a été augmentée à 20 ans.
Cela signifie que la Maladaire n'a fermé que 3 semaines puis a continué à accueillir toutes les activités des clubs (natation, natation artistique, water-polo, triathlon, sauvetage). Cela représente 6 clubs qui totalisent plus de 1'300 membres juniors âgés de 5 à 20 ans. Le Canton a permis aux écoles de reprendre les activités dès le 8 mars 2021. Dans les faits, comme précisé dans votre interpellation, les établissements (scolarité obligatoire, gymnase, etc.) ont recommencé à fréquenter la piscine à partir du 15 mars.

1) Il est évident que les contrôles techniques sont nécessaires en fonction des normes en vigueur ; toutefois, n'aurait-il pas été opportun de profiter de la période de fermeture pour effectuer le contrôle technique ?
A l'exception des 3 semaines précitées en novembre, il n'y avait donc pas d'autres périodes sans activité qui auraient pu être mises à profit pour la semaine technique. Par ailleurs, cela n'aurait de toute façon pas été possible en novembre puisque certains travaux doivent être réalisés à intervalle régulier, tous les 6 mois environ, et la fermeture précédente ne datait que d'un mois (octobre 2020).
Comme expliqué, les clubs ont continué à fréquenter la piscine et une anticipation de quelques semaines de la fermeture technique n'aurait apporté aucun bénéfice supplémentaire à la situation planifiée. Au contraire, les dates de la fermeture technique convenaient aux écoles et étaient déjà connues et anticipées de toutes et tous.

2) Même si les contrôles techniques sont vraisemblablement programmés à l'avance, notamment en fonction des disponibilités des entreprises spécialisées mandatées, des contacts avec ces entreprises ont-ils été pris en vue d'anticiper le contrôle technique de printemps ? Si non, pourquoi ?
Comme vous le constatez, ce n'est donc pas l'indisponibilité des entreprises qui a justifié le maintien des dates des travaux d'entretien bisannuels.
Il avait cependant été espéré pouvoir anticiper des travaux importants sur les joints de carrelage, planifiés pour cette fermeture de printemps. Dans un premier temps, il avait ainsi été imaginé de les avancer lors des 3 semaines de fermeture en novembre, mais l'entreprise n'était pas disponible de suite et lorsque cela était le cas, les bassins ont à nouveau pu être mis à disposition des clubs.

3) Quel a été le statut du personnel de la piscine durant la période de fermeture, a-t-il été mis au bénéfice des RHT, si oui dans quelle proportion ?

La Municipalité précise que les administrations publiques ne peuvent pas prétendre au RHT.
Durant les 3 semaines de fermeture, le personnel a été réaffecté à d'autres tâches. Ainsi, les surveillants de piscine ont procédé à des nettoyages et désinfections des collèges en renfort du personnel des sites alors que les caissières ont réalisé des travaux d'archivage pour le service des ressources humaines. Cette période a également été mise à profit pour solder d'éventuelles vacances ou heures supplémentaires tout comme pour organiser des formations internes (entrainements de natation, exercices de sauvetage, etc.).

M. Jean-Marc Forclaz est satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Ruth Bär
« Questions sur l'Inventaire du Patrimoine de Montreux »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En ma fonction de conseillère communale de Montreux j'ai été déjà plusieurs fois amenée à rechercher l'information concernant le patrimoine privé de la commune de Montreux, plus précisément sur l'ensemble des parcelles et bâtiments appartenant à la commune.
Cette information me semble non seulement intéressante mais essentielle pour la préparation des interpellations ou motions ou par exemple pour la prise des décisions et votes des ventes ou acquisitions des terrains ou immeubles.
Sur CartoRiviera de telles informations existent mais en tant que personne privée il faudrait cliquer parcelle par parcelle pour obtenir les informations sans pour autant avoir une vue d'ensemble. Selon CartoRiviera, cette possibilité de consultation reste limitée au personnel de la Commune, mais elle pourrait techniquement être élargie aux conseillers et conseillères communaux ou même être rendues publiques, c'est la décision de la Commune.

Après avoir insisté, j'ai reçu à titre personnel une liste mais j'aimerais poser les questions suivantes :
- Est-ce qu'il existe une raison spécifique pour traiter cette information d'une manière aussi confidentielle ?
- Selon l'art. 8 de la loi sur l'Information (LInfo) du 24 septembre 2002 no 170.21 du Canton de Vaud, l'inventaire de l'immobilier et des parcelles de la commune ne devrait-il pas être rendu public ?
- Est-ce qu'une liste inventaire des propriétés des parcelles et immeubles pourrait être annexée à la publication annuelle du rapport de gestion de la commune ?
- Est-ce que l'utilisation de vue d'ensemble sur CartoRiviera du patrimoine privé de la commune de Montreux pourrait être élargie pour l'utilisation publique ou au minimum aux conseillers et conseillères communaux ?

Merci pour votre attention et je vous remercie d'avance de la réponse à mes questions.

M. Laurent Wehrli, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

Interpellation de M. Vincent Haldi
« Permis de construire suite à l'annulation du PGA 2017 »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
A l'aube de la mise à l'enquête du dispositif des zones réservées qui aura lieu je vous le rappelle ce vendredi, je me permets de poser la question suivante à notre exécutif.
Depuis avril 2020 date de l'annulation du PGA 2017 par le tribunal fédéral, combien de permis de construire pour de nouvelles constructions ont étés octroyés par la Municipalité à ce jour ?
J'englobe dans ma demande les changements d'affectation pour de nouveau logements pour cette période.
Je remercie notre exécutif de la réponse qu'il pourra me fournir.

M. Christian Neukomm, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Monsieur l'interpellateur,
Compte tenu du fait que l'interpellation a été déposée ce soir, je n'ai naturellement pas les chiffres à votre disposition et la Municipalité répondra par écrit au prochain Conseil.

Interpellation Mme Ida Rodman
« L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la commune – où en sommes-nous ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher.e.s collègues
A l'heure actuelle, nous connaissons très bien les effets néfastes de beaucoup de produits phytosanitaires. Et nous commençons à comprendre les effets de faibles concentrations des cocktails de différents pesticides. Malgré cela, on retrouve les résidus de ces produits chimiques dans l'eau et dans le sol, bref, un peu partout dans notre environnement !
Nous observons un effondrement de la biodiversité. La proportion d'espèces menacées en Suisse est particulièrement élevée parmi les pays industrialisés [(1)]. La diminution des insectes est prouvée aux plus sceptiques par l'effet pare-brise : il y a quelques dizaines d'années, conduire en été une voiture quelques heures sur une route assurait de retrouver son pare-brise constellé d'insectes écrasés. Aujourd'hui, empruntez le même trajet sur le même laps de temps et la vitre sera quasi-immaculée.
La préoccupation grandissante des suisses est entre autres exprimée dans les deux initiatives qui sont soumises au peuple le 13 juin 2021 : « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».
En 2015 la Commune de Montreux a participé à une enquête de Greenpeace concernant l'utilisation des pesticides sur ses terrains. Sur leur site internet on peut lire la réponse de notre commune : « le glyphosate est supprimé à partir de fin 2015 excepté dans la lutte contre les plantes invasives sous contrôle cantonal et nous avons un objectif "zéro pesticides, zéro insecticides" à fin 2019. »
Comme expliqué dans la séance du 6.9.2017, suite à une interpellation G. Cousin, le désherbant glyphosate a été supprimé en 2016, mais nous aimerions une mise à jour sur la situation actuelle dans notre commune.
Par conséquent, nous adressons à la Municipalité les questions suivantes :
1. De façon générale, où en est-on avec l'objectif « zéro pesticides » ?
2. Quels pesticides et engrais chimiques sont utilisés dans nos espaces verts, dans nos serres et sur les bords des routes ?

3. Quels pesticides et quels engrais chimiques sont utilisés dans le vignoble de la commune ? Quels sont les moyens de dispersion des produits phytosanitaires et quelle est la fréquence ?

Je remercie par avance la Municipalité pour le développement de sa réponse.

(1) Biodiversité : où en est la Suisse ? BirdLife Suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux, 2020.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Madame l'interpellatrice,

La Municipalité répondra par écrit à votre interpellation, car elle touche au fonctionnement de deux services et nous souhaitons pouvoir vous fournir une réponse coordonnée.

Interpellation de M. Tal Luder

« PGA et fusion font-ils bon ménage ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Parmi les objets d'actualité que ce conseil doit traiter, nous trouvons l'élaboration d'un nouveau PGA suite à son annulation par le Tribunal fédéral, ainsi que la continuation du processus devant aboutir à terme à la fusion de la commune de Montreux avec celle de Veytaux.

Pour rappel, la surface de notre commune est d'un peu plus de 33 km^2, avec une densité de population d'environ 780 habitants par km^2. La surface de Veytaux est de l'ordre de 6.7 km^2, avec une densité de population de 130 habitants par km^2. Les deux communes sont boisées à plus de 50 % de leur surface, ce pourcentage monte même à plus de 70 % pour Veytaux.

Je pose les questions suivantes à la municipalité :

- La continuation du processus de fusion avec la commune de Veytaux a-t-elle des répercussions sur l'élaboration du prochain PGA ainsi que de la mise à l'enquête du dispositif des zones réservées ?
- Serait-il opportun d'adopter un moratoire sur le processus de fusion jusqu'à ce que la commune de Montreux ait fait valider de manière officielle et définitive son prochain PGA ?
- La municipalité travaille-t-elle, si nécessaire, à trouver la solution qui sera financièrement la moins onéreuse pour notre commune concernant l'accomplissement des mandats précités ?

Je remercie par avance la municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien me fournir.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité répondra par écrit à votre interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite revenir sur le dépouillement du 7 mars dernier, la Municipalité actuelle a déclaré avoir passé un dimanche très stressant dans l'attente des résultats, que dire de celui de certains dépouilleurs qui a duré plus de 24 heures.
En ma qualité de premier vice-président du Conseil, je n'ai pas connaissance de la totalité des événements survenus lors du dépouillement, mais je tiens à saluer ici la gestion de notre actuel président qui par son calme et ses décisions ce jour-là a permis que les résultats ne soient donnés encore plus tardivement.
Résultats qui, à mon humble avis, flirtent avec la marge légale d'erreur, nous sommes tous ici responsable de cette situation. Je rappelle que le processus de dépouillement incombe à ce Conseil.
Pour ma part j'estime avoir suffisamment alerté, tant le législatif que l'exécutif, des nombreux risques existants dans les processus de dépouillement pour la commune de Montreux, notamment par le biais de mon rapport sur l'entier du processus de vote pour la commission de gestion de l'année dernière. Combien d'entre vous ont-ils lu l'entier du rapport de gestion 2020 ? J'ose espérer que lors de mon année à venir de présidence de ce Conseil, si je suis amené à vous faire des propositions, afin de modifier certains aspects des procédés dans le cadre des dépouillements, ce Conseil se montrera ouvert d'esprit et constructif.

M. le Président
La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Je vous remercie de remettre votre carte de vote à note huissier, M. Jean-Michel Talon, si ce n'est pas déjà fait conformément à la demande faite par courrier électronique le 12 avril dernier.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prie les personnes du public de sortir en premier ;

- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée du milieu, en commençant par les rangs du fond, puis celle de droite ;

- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 23h28, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 26 mai 2021 à 20h00 dans une salle qui reste à déterminer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et également de la disponibilité de cette salle du Miles Davis Hall, des informations vous parviendront en temps voulu.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président	La secrétaire
Angelo Giuliano	Céline Morier

annexe 1

Michel Pétermann-Pellaz & Simon Favez
Rue Industrielle 27
1820 Montreux

10.03.21
COMMUNE DE MONTREUX
Transmis à ECT
☐ par courriel
R 10 MARS 2021
ph. M. Veuthey - ST
M. Wehrli
M. Pennatesi
Pres. CC + Secrétaire
séance

Montreux, le 9 mars 2021

Monsieur
Angelo Giuliano
Président du Conseil communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Terrasse dangereuse et illégale du Zibar, Rue du Marché 16 à Montreux
Notre désapprobation de la réponse de la Municipalité (lettres annexées)

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les conseillères-ers communaux,
Mesdames et Messieurs les municipales, municipaux,
Monsieur le Syndic,

Nous avons interpellé la Municipalité le 13 janvier dernier au sujet de la Terrasse dangereuse et illégale du Zibar, Rue du Marché 16 à Montreux (lettre annexée).

La réponse de la Municipalité du 22 février ne nous convient absolument pas, ceci pour les raisons suivantes :

- La terrasse est installée sur le trottoir, obligeant les piétons, dont de nombreux enfants des deux écoles voisines, à utiliser la chaussée (pas de trottoir en face) où passent des véhicules et camions (garages du voisinage, clients du Galetas et usagers qui ne respectent pas l'interdiction de circuler, sauf pour les riverains).
  Contrairement à ce qu'affirme la Municipalité, cette rue « bordiers autorisés » est très fréquentée par de nombreux véhicules, dont des camions ! Cette route est de toute évidence utilisée comme « raccourci ».
  Dès lors, les piétons, dont de nombreux enfants des écoles, sont mis en danger par cette terrasse qui occupe le seul trottoir praticable à cet endroit (carrefour en

annexe 1

« T ». En effet, les piétons sont obligés d'emprunter la chaussée en plein carrefour ! Nous sommes d'ailleurs étonnés que la Police Riviera ait pu donner son accord pour cette terrasse (qui sera là au moins jusqu'en décembre 2021), ceci en allant à l'encontre de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR). D'ailleurs, concernant l'occupation d'un trottoir, la LCR ne prévoit aucune exception pour une route « bordiers autorisés ».

- La photo ci-jointe montre la grande fréquentation actuelle de cette rue par des écoliers (transit entre deux établissements). De plus, dès cet été, l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) aura son entrée exactement en face de cette terrasse litigieuse ! Projet d'ailleurs défendu par votre Conseil.

N.B. : Depuis la pandémie du Covid-19, de nombreuses terrasses ont judicieusement été construites afin de soutenir les restaurateurs. Notons que la terrasse litigieuse de la Rue du Marché est la seule qui a été construite sur un trottoir, imposant aux piétons d'emprunter la chaussée ! Nous ne contestons donc pas du tout les autres terrasses sises sur la Commune de Montreux.

Les arguments qui précèdent suffisent en eux-mêmes pour conduire au démontage de cette terrasse dans les plus brefs délais.
Sans parler du fait que cette terrasse est laide, construite de façon rudimentaire et fragile, mettant en danger ses occupants lors d'un choc éventuel avec un véhicule (les autres terrasses de la commune sont protégées par des blocs en ciment).

Nous espérons vivement que vous prendrez au sérieux notre requête qui est fondée sur des arguments qui ont pour buts de protéger les habitants de la Commune. Nos arguments sont aussi soutenus par d'autres habitants du quartier et cadres des écoles prêts à faire aboutir une pétition ou d'autres procédures.

Recevez, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.

Michel Pétermann
078 634 31 18

Simon Favez
078 694 18 15

annexe 1

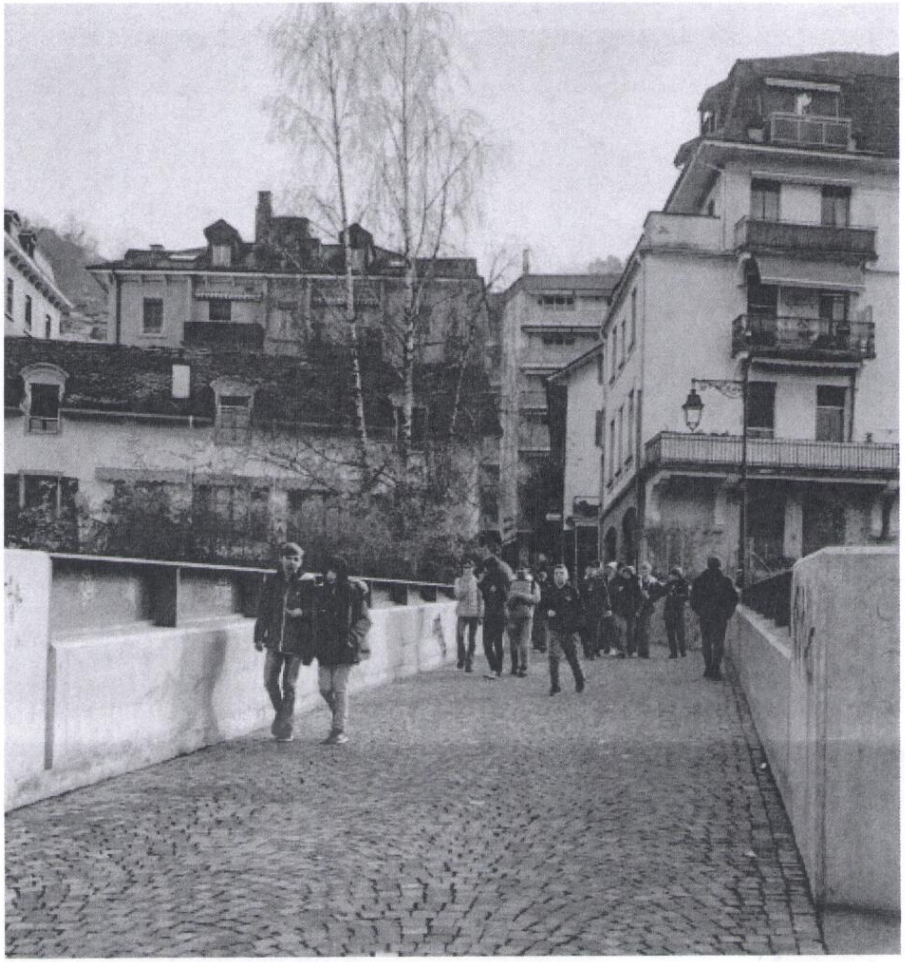

annexe 1

Michel Pétermann-Pellaz & Simon Favez
Rue Industrielle 27
1820 Montreux

COPIE

Montreux, le 13 janvier 2021

Municipalité de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Terrasse dangereuse et illégale du Zibar, Rue du Marché 16 à Montreux

Mesdames, Messieurs les municipaux,

Depuis l'été dernier plusieurs habitant-e-s du voisinage du Zibar interpellent les autorités compétentes au sujet de la dangerosité et les graves nuisances générés par la terrasse installée devant le bar, mais sans succès.

Dangerosité et illégalité (photos annexées)

- La terrasse est installée sur le trottoir, obligeant les piétons, dont de nombreux enfants des deux écoles voisines, à utiliser la chaussée (pas de trottoir en face) où passent des véhicules et camions (garages du voisinage, clients du Galetas et usagers qui ne respectent pas l'interdiction de circuler, sauf pour les riverains).
- La LCR interdit de se garer sur un trottoir (LCR741.01, Art. 43). Nous ne comprenons dès lors pas pour quelle raison une autorisation a pu être accordée pour l'installation de cette terrasse compte tenu de la Loi sur la Circulation Routière. A notre connaissance, toutes les autres terrasses des bars et restaurants de Montreux installées depuis la crise sanitaire laissent la circulation libre pour les piétons sur le trottoir. Nous sommes conscients qu'il est important pour la Commune de soutenir les bars et restaurants en ce temps de crise sanitaire en leur permettant de construire des terrasses provisoires ; néanmoins, dans la situation particulière du Zibar, ces avantages ne compensent absolument pas les risques encourus par les piétons qui doivent emprunter la chaussée.

annexe 1

Graves nuisances

- Ce bar et (sa terrasse bruyante) respectent rarement les heures de fermeture nocturne. Police Riviera a déjà dû intervenir à de nombreuses reprises sans que ces infractions ne cessent.
- De plus, mesures objectives effectuées du 3ème étage de l'immeuble voisin, nous avons la preuve que les nuisances sonores dépassent largement les normes légales.
- Enfin, ce bar est installé au milieu d'immeubles locatifs avec des familles et la fumée des chichas (narguilé) pénètrent nuisiblement dans les appartements imposant la fermeture des fenêtres, ce qui est un comble à la saison chaude.
- D'ailleurs, pour votre information, une pétition est en cours à ce sujet dans le quartier.

En conclusion, la solution aux dangers et aux nuisances réside dans la suppression de la terrasse du Zibar.

Nous sommes désolés de vous importuner avec cette problématique. Mais les instances officielles (Police Riviera, Police du commerce) ne donnant pas suite à nos interpellations, nous recourons à vous, croyant en nos instances politiques locales.

Recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations et nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, malgré la crise sanitaire.

Michel Pétermann
078 634 31 18

Simon Favez
078 694 18 15

annexe 1

COPIE

COMMUNE DE MONTREUX

Messieurs
M. Pétermann-Pellaz et S. Favez
Rue Industrielle 27
1820 Montreux

MUNICIPALITÉ

Montreux, le 22 février 2021
Affaire traitée par la direction ECT- Tél. 021 962 78 26
ect@montreux.ch

Terrasse du Zibar – Rue du Marché 16

Messieurs,

Votre courrier du 13 janvier dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention. Nous comprenons votre situation quant aux nuisances générées par cette terrasse.

Cet été, l'Association Montreux A.Live, accompagnée par la Municipalité, la Police du Commerce et la SICOM ont permis aux restaurateurs de notre commune de bénéficier d'extensions de terrasses sans frais. Cette action, créée dans le cadre du concept « Dolce Riviera », a eu pour but de soutenir l'économie de la ville durant cette période difficile. Il a été constaté avec satisfaction que les terrasses furent fort appréciées par les clients autant locaux qu'étrangers ainsi que par les restaurateurs qui les ont vues bien occupées.

Compte tenu du résultat positif de cet été et de la situation sanitaire qui perdure, il a été décidé de prolonger l'autorisation en faveur des extensions de terrasses. Les restaurateurs ont maintenant la permission de maintenir leurs installations jusqu'au 31 mars 2021.

En ce qui concerne la dangerosité et l'illégalité mentionnés dans votre courrier. Chaque demande de terrasse passe par tous les services concernés au sein de notre Commune. Dans ce cas, il n'y a pas eu de problème soulevé par aucun des services qui ont tous accepté la terrasse. De plus, étant donné qu'elle est située sur un trottoir, l'avis de la Police du Commerce et la signalisation chez l'ASR a été demandé. Ceux-ci ne se sont pas opposés à la construction de cette terrasse étant donné que c'est une route autorisée uniquement aux riverains avec une très faible circulation.

annexe 1

Pour les nuisances sonores engendrées, étant donné la situation actuelle il sera difficile de vérifier et de contrôler ceci. Cependant, la Police du commerce y fera des passages en soirée et durant la nuit afin de s'assurer qu'ils respectent les directives relatives aux COVID-19 sur la fermeture obligatoire de leur établissement.

Tout en vous remerciant pour votre temps consacré à nous écrire pour nous faire part de vos remarques et en espérant que vous comprendrez nos actions en faveur de la population locale, nous vous adressons, Messieurs, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

L. Wehrli

La Secrétaire a.i.

F. Grec

MUNICIPALITÉ DE MONTREUX

annexe 2

Audrey Delegrange
Rue Gambetta 39
1815 Clarens
audrey.delegrange@gmail.com

Le 24 mars 2021 à Clarens

A l'attention de Monsieur le Président du conseil communal de Montreux, M. Angelo GIULIANO

Objet : **PETITION du 16 février 2021**

Journée continue pour les écoliers (article 63a Cst-Vd)

Développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

Monsieur le Président,

Je vous ai fait parvenir un courrier daté du 16 février 2021 concernant le développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux. Ce courrier est une pétition adressée au conseil communal. **Je demande donc son examen par une commission** comme le prévoit l'article 111 du règlement du conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014.

J'espère que cela va aboutir à un projet qui sera rapidement mis en place.

En effet, l'absence de structures d'accueil pour les enfants et le manque de places péjorent de nombreuses familles qui ont besoin de soutien dans l'encadrement et la surveillance de leurs enfants afin de concilier sereinement leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, tout en espérant que la pétition sensibilisera les conseillers communaux à cette problématique.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse mes cordiales salutations.

Audrey Delegrange

annexe 3

Carola Fastiggi
Rue des Fontaines 1
1816 Chailly-Montreux

Chailly-Montreux, le 31 mars 2021

Monsieur
Angelo Giuliano
Président du Conseil Communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président,

Je suis au regret de devoir vous annoncer ma démission du Conseil Communal avec effet immédiat par suite de déménagement en dehors de la Commune.

Depuis 2015, j'ai eu le plaisir ainsi que la chance de siéger au Conseil Communal de Montreux et de pouvoir participer à différentes commissions. Ce fut une expérience enrichissante qui m'a permis de comprendre le fonctionnement d'une Commune telle que Montreux mais également de faire la connaissance de personnes intéressantes issues de tous horizons politiques et culturels.

Je souhaite, à vous-même ainsi qu'à toutes les conseillères et tous les conseillers, une bonne continuation dans vos activités politiques et tout le meilleur pour la suite.

Avec mes meilleures salutations

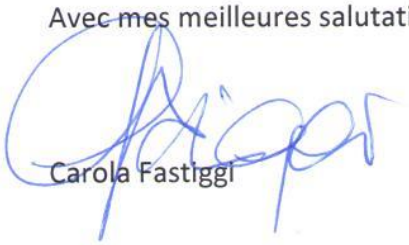

Carola Fastiggi